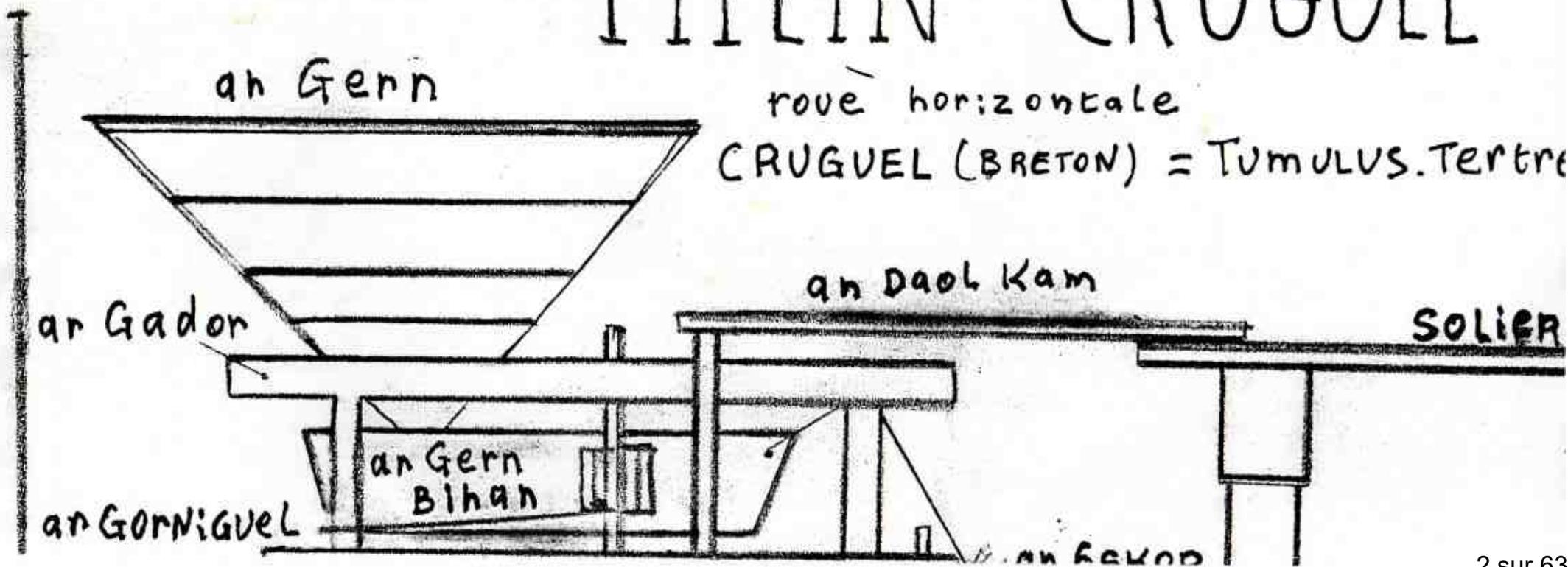


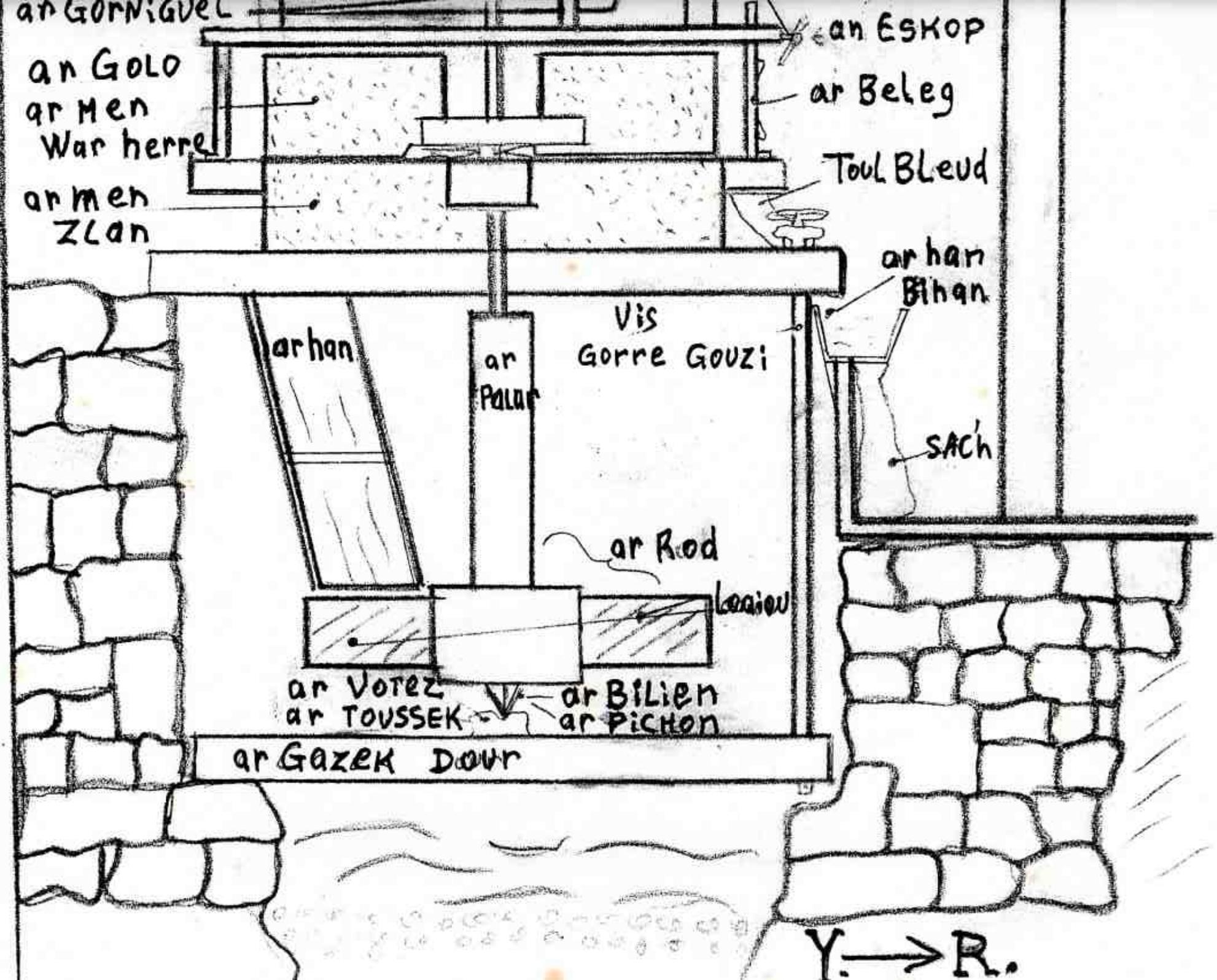
moulin se trouvait généralement à l'intérieur du bâtiment. Cette roue était soit à palettes soit à godets. La meule inférieure était dite dormante tandis que la meule supérieure était mobile.

La roue à aubes installée horizontalement était traversée par un axe vertical fixé au sol, qui se terminait au centre de la meule. Sous le moulin était aménagé une salle circulaire où l'eau arrivait par une conduite à forte pente. L'eau passait entre la salle et la pirouette, ancêtre de la turbine, entraînant celle-ci et par là même la meule enchâssée directement sur elle, avant d'être évacuée. Ce système, d'un rendement faible, nécessitait beaucoup d'eau ; on lui préférait les roues verticales notamment à alimentation par le haut.

# MILIN CRUGUEL

roue horizontale  
CRUGUEL (BRETON) = TUMULUS. Tertre





LEXIQUE	TABLEAU IV
<p>GREUNENN ED</p> <p>EDENN EDENNOÛ EDOÛ EDEIER EDEG HAD</p> <p>GWINIZH GWINIZH-DU HEIZ SEGAL KERC'H</p> <p>MILIN MILIN DOUR MILIN-VOR, M. AVEL MILIN-ED, M. VLEUD MILINER MILINEREZ MILINEREZH MALAÑ ARREVAL, MALADUR BLEUD FLOUR, FLOURENN BRENN BRENN BRAS, B. BIHAN GOPR PORTEZAÑ PORTEZER</p> <p>BOUED BARA TORZH MOUCHENN BARAENN-BLEGET PASTEZ KOUIGN, GWASTELL SOUBENN BARA FARS KRAMPOUEZH LOGOD YOD POULLOUD KIG HA FARS BOUED CHATAL GWELIEN</p>	<p>Grain - collectif: Greun .Céréale, Grain de céréales .Plante qui produit la céréale dont on fait le pain un Grain, un épis des grains, des épis Diverses espèces de céréales Céréales en général Champ de blé Semence</p> <p>Froment Blé-noir - Sarrasin Orge Seigle Avoine</p> <p>Moulin, pl. Milinoù Moulin à eau Moulin à marée, Moulin à vent Moulin à grain, Moulin à farine Meunier Meunière Meunerie Moudre Mouture pour le bétail (non blutée) Farine Fleur de farine (Flourenn kerc'h) Son Gros son, Petit son Rémunération du meunier Collecter le grain et livrer la farine Garçon meunier qui collecte et livre</p> <p>Nourriture Pain - Bara du: Pain de ferme Pain rond (Torzh bara c'hewec'h lur) Pain long Pain levé dit "eus Montroulez" Brioche de Noël et des Gras - Pl: Pastechoù, Pasteziou Gâteau Soupe au pain Fars (Fars gwinih, Fars forn - sac'h - buan) Crêpes Galette - Petite crêpe épaisse (krampouezhig kev) Bouillie (Yod kerc'h) Grumeaux de blé noir baignant dans du lait Fars de blé noir avec lard, bœuf, légumes.</p> <p>Nourriture pour le bétail Pâtée à base de céréales moulues et de sons</p>

LB-88

moulin à bras - milin vrec'h

## VOCABULAIRE

<i>moulin à poudre</i>	<i>milin boultre</i>
<b>MOULIN A GRAIN</b>	<i>milin greun.</i>
<b>MOULIN A PAPIER</b>	<i>milin baper.</i>
<b>MOULIN A TEILLER</b>	<i>milin tilha.</i>
<b>MOULIN A TAN</b>	<i>milin gouës.</i>
<b>MOULIN SCIERIE</b>	<i>milin heñsena.</i>
<b>MOULIN A FOULONS</b>	<i>milin gorm.</i>
<b>MOULIN A HUILE</b>	<i>milin eoul.</i>
<b>MOULIN A VENT</b>	<i>milin avel.</i>
<b>MOULIN A EAU</b>	<i>milin dour.</i>
<b>MEUNIER</b>	<i>miliner.</i>
<b>MEUNIÈRE</b>	<i>maouez miliner.</i>
<b>MOULIN</b>	<i>milin . meilh (en lametais)</i>
<b>ROUE DE MOULIN</b>	<i>rod milin.</i>
<b>ROUE HORIZONTALE</b>	<i>milin kruifel.</i>
<b>ROUE VERTICALE A PALETTES</b>	<i>milin kroajel.</i>
<b>ROUE VERTICALE A AUGETS</b>	
<b>ARBRE DE ROUE</b>	<i>marb.</i>
<b>RIVIERE</b>	<i>steir.</i>
<b>RUISSEAU</b>	<i>gouzer.</i>
<b>BARRAGE</b>	<i>skluz.</i>
<b>RETENUE D'EAU</b>	<i>peull.</i>
<b>ETANG</b>	<i>leuz.</i>
<b>BIEF</b>	<i>kran, dour.</i>
<b>VANNE</b>	<i>rañvell.</i>
<b>EAU PAR EN DESSUS</b>	<i>-dour war c'horre.</i>
<b>EAU PAR EN DESSOUS</b>	<i>-dour -dre zindan.</i>
<b>AILES DE MOULIN</b>	<i>-askello milin.</i>
<b>ROUET</b> <i>en fonte -</i>	<i>rod houarn teuz.</i>
<b>ROUE DENTEE</b>	<i>rod danteg.</i>
<b>LANTERNE</b>	<i>pagnonou.</i>
<b>FUSEAU</b>	<i>zwerzid.</i>
<b>DENT DE ROUE DENTEE</b>	<i>-dant.</i>
<b>VAN</b>	<i>kroer dourgen.</i>
<b>CRIBLE</b>	<i>kroer.</i>

**TAMIS OU SAS**

**ENGRENAGE**

**MEULE**

**MEULE DORMANTE**

**MEULE TOURNANTE**

**AXE**

**CRAPAUDINE**

**TREMIE**

**AUGET ou BAIL-BLE**

**ARCHURE ou COFFRE**

**FARINE**

**GRAIN**

**BLE**

**BLE NOIR**

**ORGE**

**AVOINE**

**SEIGLE**

**MAIS**

**MARTEAU**

**POTENCE**

**BABILLARD ou TIC-TAC**

**ARBRE DE TRANSMISSION**

**QUEUE DE MOULIN ou GUIVRE**

**TOIT**

**PIGNON D'ENGRENAGE**

**VERGE ou VERGUE**

**BARDEAU ou ESSENTE**

Anget

- sailh

Tamoez  
- Stollad rodu dentet  
- Maen milin  
- Maen diaoz (oaled) } en  
- maen redor (redour) } vannetais  
- marb -  
- dindaner - botez (Vannetais)  
- Kern  
- Coffre à farine - bailh blend  
- arc'h -  
- blend  
- greun -  
- ed - froment - guiniz  
- guliniz du  
- heiz  
- berg'h  
- segal -  
- ed Indez  
- marzal  
- krouz  
- strakell  
- marb.  
- lost vilin  
- toenn  
- Rodig dentek  
- gwalenn  
- tufenin (singulier) tufad (pluriel)

moulin à bras - milin vrec'h

### VOCABULAIRE

moulin à poudre	milin boultre
<b>MOULIN A GRAIN</b>	milin greun
<b>MOULIN A PAPIER</b>	milin paper
<b>MOULIN A TEILLER</b>	milin ti'ha
<b>MOULIN A TAN</b>	milin gouës
<b>MOULIN SCIERIE</b>	milin he'donna
<b>MOULIN A FOULONS</b>	milin gamm
<b>MOULIN A HUILE</b>	milin eoul
<b>MOULIN A VENT</b>	milin avel
<b>MOULIN A EAU</b>	milin dour
<b>MEUNIER</b>	miliner
<b>MEUNIERE</b>	maouez miliner
<b>MOULIN</b>	milin . meilh (en tonnetais)
<b>ROUE DE MOULIN</b>	rod milin
<b>ROUE HORIZONTALE</b>	milin kruifel
<b>ROUE VERTICALE A PALETTES</b>	milin koajel
<b>ROUE VERTICALE A AUGETS</b>	
<b>ARBRE DE ROUE</b>	marb
<b>RIVIERE</b>	steir
<b>RUISSEAU</b>	gouwer
<b>BARRAGE</b>	skluz
<b>RETENUE D'EAU</b>	paoull
<b>ETANG</b>	lenn
<b>BIEF</b>	kan dour
<b>VANNE</b>	rañvell
<b>EAU PAR EN DESSUS</b>	dour war c'horre
<b>EAU PAR EN DESSOUS</b>	dour -dre zindan
<b>AILES DE MOULIN</b>	askellou milin
<b>ROUET en fonte</b>	rod houarn teuz.
<b>ROUE DENTEE</b>	rod danteg
<b>LANTERNE</b>	pagnonou
<b>FUSEAU</b>	gwèrsid
<b>DENT DE ROUE DENTEE</b>	dant
<b>VAN</b>	kroer dourgen
<b>CRIBLE</b>	kroer

## Chronique juridique:

### **Statut des moulins à eaux**

En préambule, il faut rappeler que la réglementation considère trois catégories de cours d'eau.

#### 1 - Les rivières domaniales

: Anciennement navigables et flottables. Le lit d'une rivière domaniale fait partie du domaine public fluvial. Les riverains sont tenus de laisser le long des bords, pour les besoins du service, un espace de 7,80 m de largeur, ou 3,25 m sur la rive où n'existe pas de chemin de halage. La gestion de l'eau, ainsi que l'exercice du droit de pêche appartiennent à l'état (sauf droits fondés en titre). Les curages des rivières domaniales et de leurs dépendances faisant partie du domaine fluvial, sont à la charge de l'état.

#### 2 - Les rivières non domaniales

Le lit d'une rivière non domaniale appartient par moitié à chaque riverain. Ces riverains n'ont le droit d'user de l'eau courante qui borde ou traverse leur héritage que dans les limites déterminées par la Loi, et conformément aux règlements édictés par l'administration. Le régime général de ces cours d'eau est fixé de manière à concilier les intérêts des divers utilisateurs avec le respect dû avec la propriété et les droits d'usage antérieurement établis. Le curage et l'entretien des cours d'eau non domaniaux sont à la charge du riverain chacun au droit de soi. Le droit de pêche appartient au riverain.

#### 3 - Les cours d'eau mixtes :

Prévues par la Loi 64 1 245, sont citées pour mémoire, car ces dispositions ne sont pas entrées en application. Il est à noter que ce type de réglementation pourrait s'appliquer à des portions de rivières non domaniales où s'effectuent des activités sportives telles que le canoë kayak, apportant ainsi un cadre juridique et administratif respectant la propriété privée des riverains.

***L'utilisation des eaux courantes pour les besoins de l'irrigation ou pour la création d'énergie ne constitue pas un droit de propriété mais seulement un droit d'usage.***

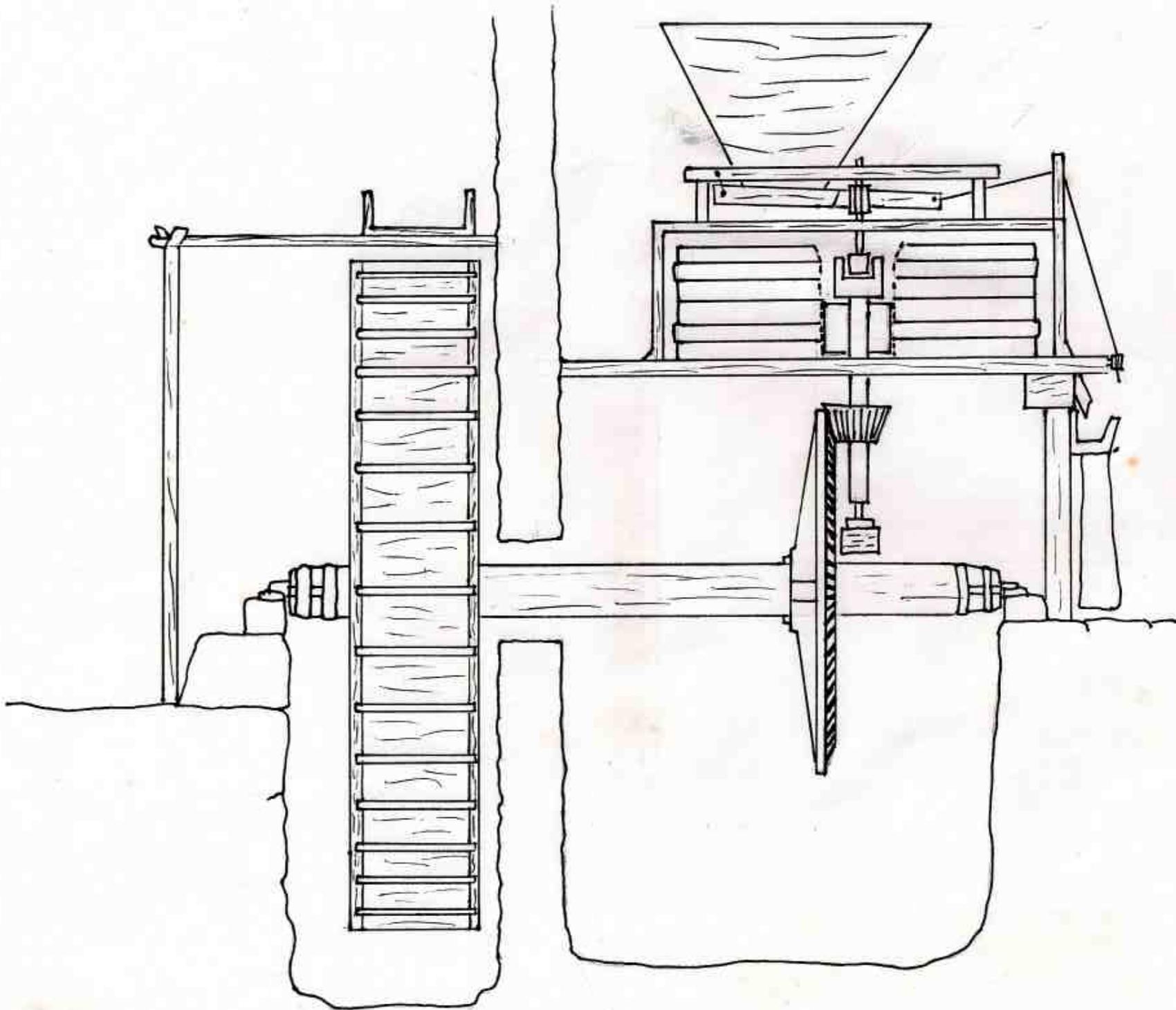
Deux statuts juridiques et administratifs définissent ce droit d'usage.

Le régime du droit fondé en titre : d'origine ancienne (antérieur à la Révolution, accordé par décision de justice, a un caractère perpétuel, il est inaliénable et imprescriptible, sauf par une procédure d'utilité publique dans les cas prévus à l'article 109 du code rural

Le régime de l'autorisation ou de la concession, accordé par le Ministre de tutelle ou le préfet. Il peut être révoqué à tout moment sans indemnisation ni préavis.

Que l'on soit placé sous l'un ou l'autre de ces régimes, l'exercice de ce droit d'usage est soumis aux contraintes d'un règlement administratif, objet d'un arrêté du Ministre (ou du préfet pour les installations de faible puissance inférieure à 4.500kw

En plus des données purement techniques constituant la consistance légale du droit fondé ou concédé (débit et niveaux légaux des eaux), ces règlements administratifs permettent l'exercice du droit privé en sauvegardant l'ensemble des intérêts généraux.



UTILISATION AGRICOLE ET

N° des cours d'eau (Voir tableau A.)	DESIGNATION DES COURS D'EAU ALIMENTANT DES IRRIGATIONS ou des usines. 2	DESIGNATION DES PRISES D'EAU et des communes. 3	IRRIGATIONS.					TOTAL 9
			DEBIT moyen de la prise d'eau par seconde. 4	SURFACES ARROSEES PAR COMMUNE				
				A irrigations irrégulières sur les crues ou les eaux élevées. 5	Irrigations régulières.			
					Pources naturelles par commune. 6	Pources imposées par irrigation. 7	AUTRES CULTURES 8	
				hect.	hect.	hect.	hect.	hect.
499	Pont - ar - Scainon	Névez	"	8,24	13,96	0,27	"	22,47
		Nigon	"	1,48	1,71	2,73	"	5,92
		Trégunc	"	3,00	"	"	"	3,00
		Névez	"	48,43	"	"	"	48,43
		Pont - Aven	"	51,53	"	"	"	51,53
499 <sup>b</sup>	Trégomat	Trégunc	"	1,54	0,12	0,15	"	1,81
500	L' Aven	Nigon	"	76,79	"	"	"	76,79
		Bannalec	"	20,05	"	"	"	20,05
		Melguen	"	28,75	"	"	"	28,75
		Kerneisel	"	136,92	"	"	"	136,92
		Rosporden	"	83,10	"	"	"	83,10
		Tourch	"	75,60	"	"	"	75,60
		Corey	"	64,40	"	"	"	64,40
		Scær	"	4,50	"	"	"	4,50



ANNÉE 1898.

TABLEAU

## UTILISATION AGRICOLE ET

N <sup>o</sup> des cours d'eau (Voir tableau A.)	DESIGNATION DES COURS D'EAU ALIMENTANT DES IRRIGATIONS ou des usines. 2	DESIGNATION DES PRISES D'EAU et des communes. 3	IRRIGATIONS.					TOTAL 9
			DEBIT moyen de la prise d'eau par seconde. 4	SURFACES ARROSEES PAR COMMUNE.				
				Arrosages irréguliers par les crues ou les eaux mouventes. 5	Irrigations régulières.			
					Prairies naturelles permanentes. 6	Prairies non permanentes artificielles. 7	Autres cultures. 8	
			hect.	hect.	hect.	hect.	hect.	
501	Pennalen	Nizon	"	69,82	"	"	"	69,82
502	Kerlou	Bannalec	"	64,37	"	"	"	64,37
503	Stergoz	Bannalec	"	130,80	"	"	"	130,80
		Scaër	"	110,40	"	"	"	110,40
		Melgven	"	64,37	"	"	"	64,37
		Kernevel	"	80,54	"	"	"	80,54
504	S <sup>t</sup> Veronique	Bannalec	"	35,77	"	"	"	35,77
		Melgven	"	20,40	"	"	"	20,40
505	Kernevez	Bannalec	"	17,89	"	"	"	17,89
506	Treganan	Scaër	"	46,00	"	"	"	46,00
507	Bélom	Riec	"	93,78	"	"	"	93,78
		Mozlan	"	48,37	"	"	"	48,37
		Boye	"	51,00	"	"	"	51,00
		Treious	"	28,06	"	"	"	28,06

Martin Jenter -	Kesel -	Dringent	ganche	habiti	P-2
Martin Babary -	Pancaluce	Kesel	ganche	habiti	P-2
Martin Kergat	-	-	diata	habiti	P-2
Martin Pomer -	Plus bonne	Kergat	diata	-	2 x habits
Martin Gout -	(Kerang)	-	ganche	habiti	P-2
Martin Kertan -	habiti	bigam	diata	habiti	P-2
Martin Lami -	habiti	colan	diata	habiti	P-2
Martin Pint Taro -	-	-	habiti	-	2 x habits
Martin Lant Lant -	habiti	-	diata	habiti	2 x habits
Martin du Thier -	habiti	-	diata	-	2 x habits
Martin Nang -	Plus bonne	habiti	diata	habiti	2 x habits
Martin Dant -	habiti	-	diata	habiti	12 x habits
Martin Ponsar -	habiti	-	diata	habiti	12 x habits
Martin Joseph -	(georg)	habiti	diata	habiti	12 x habits
Martin Sarmati -	Kesel	-	ganche	habiti	2 x habits
Martin Lant -	habiti	-	diata	habiti	2 x habits
Martin Pomer -	habiti	-	diata	habiti	2 x habits
Martin Gout -	habiti	-	diata	habiti	2 x habits



La Haie

Yves Flecher

MBRE 1995 823 SEPTEMBRE 1995

Moulin à vent du Narbon  
chez Pierre le Floch - (ERDEVEN)

VAR 56

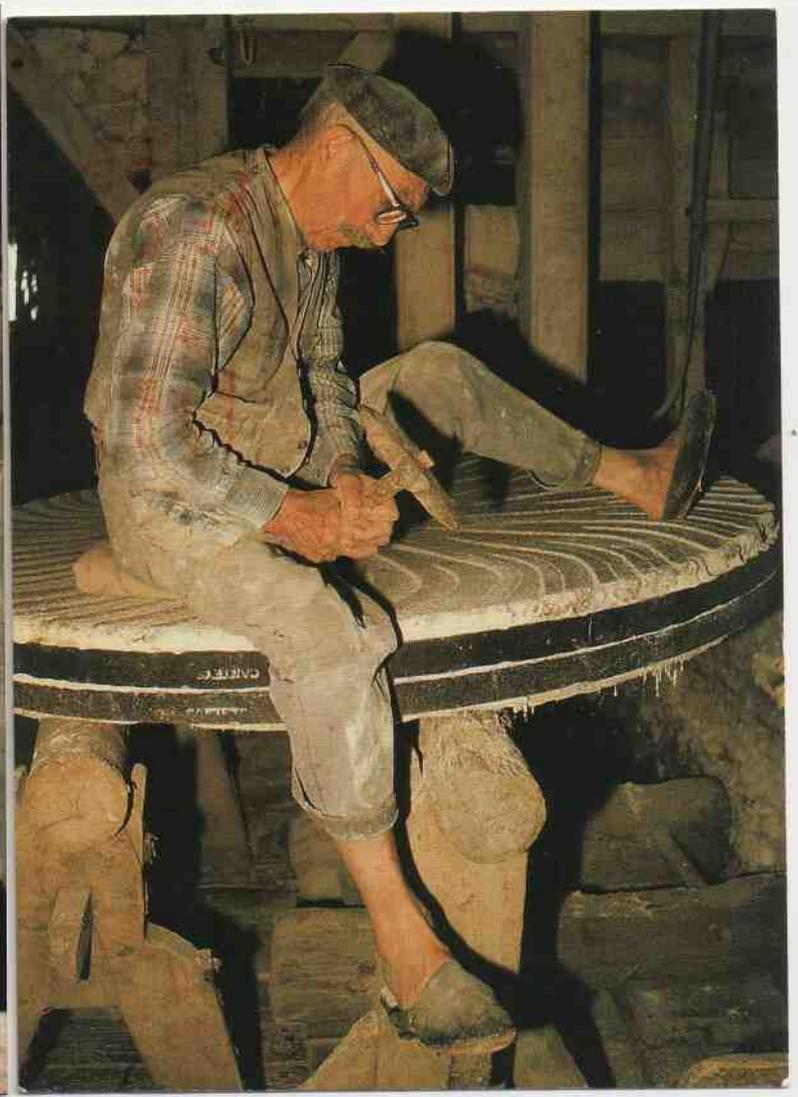
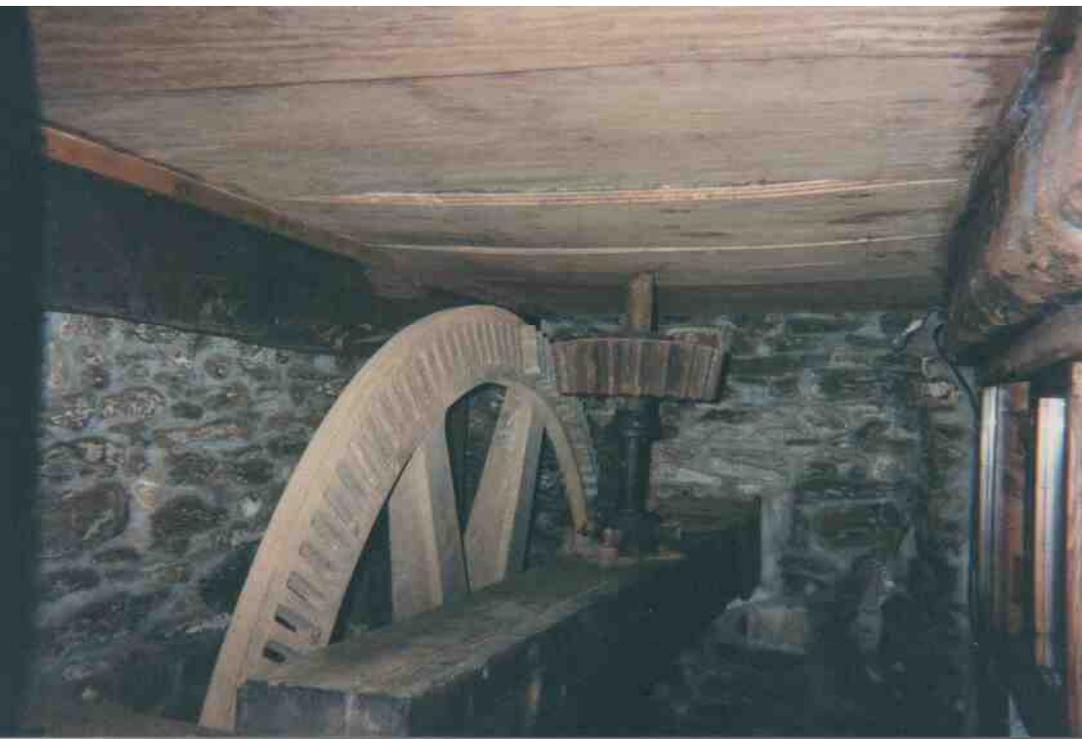
7/91

Moulin

Yves FLECHER  
MOULIN LESCOAT  
RIEC-SUR-BELON - 2959

95 824 AOUT 1995

Yves FLECHER  
MOULIN LESCOAT  
RIEC-SUR-BELON - 2959



1995

000 000 000

5 1 613 DECEMBRE 1995 013 DECI

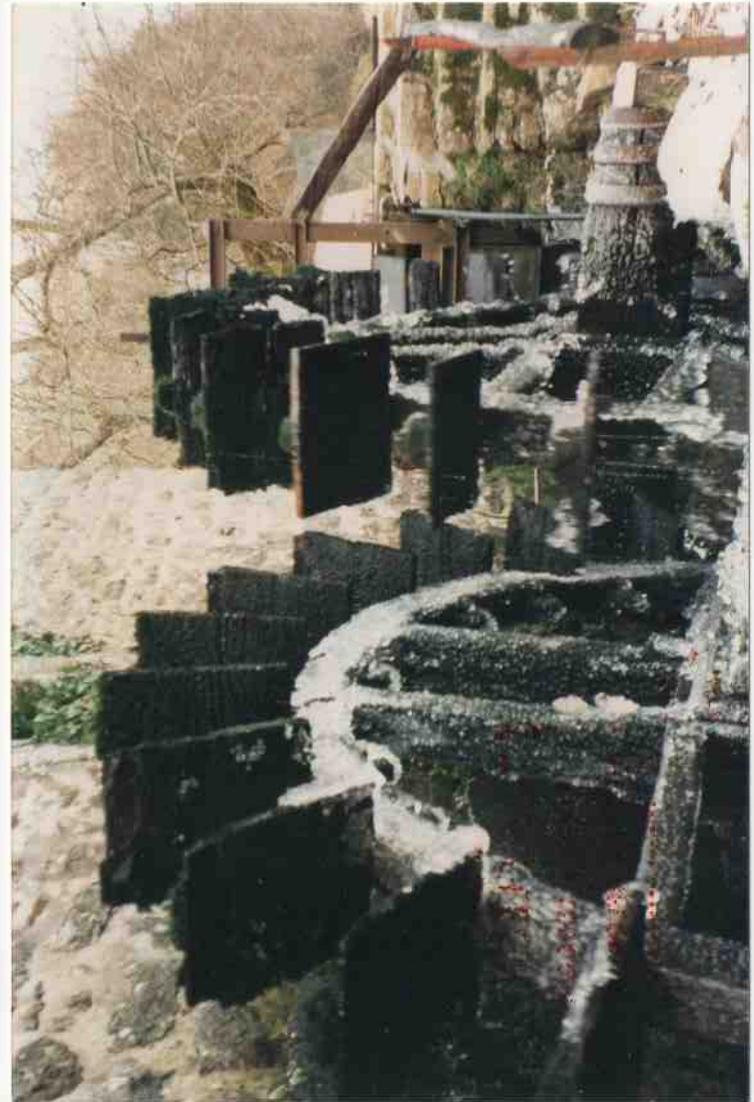
Moulin de "NAOUI"  
MIMBASTE ( Landes )  
Vieux meunier piquant la meule

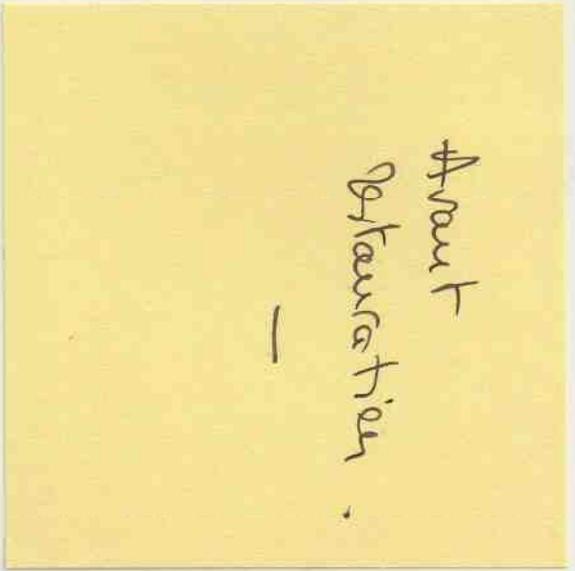
CERCLE CARTOPHILE DE L'ADOUR  
- 8ème BOURSE -  
Dimanche 5 janvier 1992  
SAINT-PAUL-LES-DAX

Photo Pierre DUPIN © 1980. Reproduction interdite

**Yves FLECHER**  
MOUTIN LESCOAT  
RUE DE BELLEFONTAINE - 29 5

67261



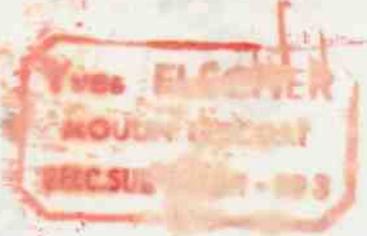


Moulin / Juillet 1974  
Avant

Dépto  
Kerlostrec 493

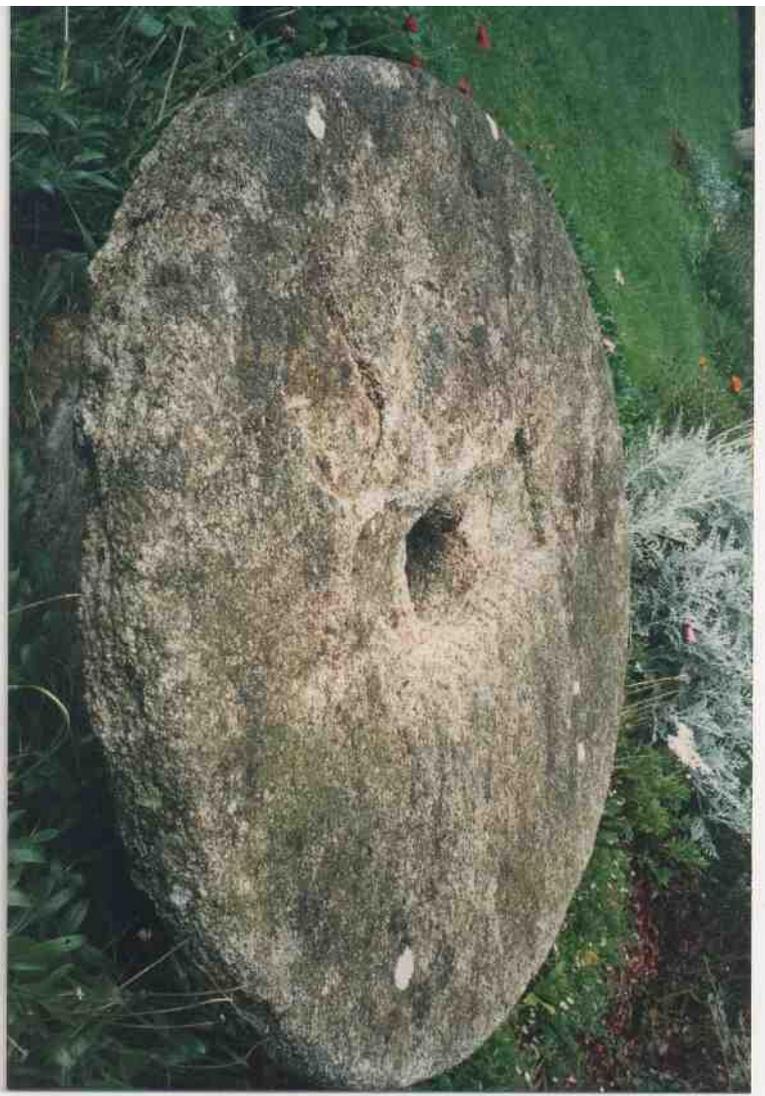
819 DECEMBRE 1985

Face maitrise de moulin (horizontale)  
Cachon de Quimper -  
Yves FLECHER  
MOULIN LESCOAT  
B.P. 100 - 29510 - 819



St Quasmeau (Rice)

IER 1996 822 JANVIER 1996 8



*Travailleur honnête  
en monstère*

822 OCTOBRE 1995 822 OCTOBR

*Yves Flecher*

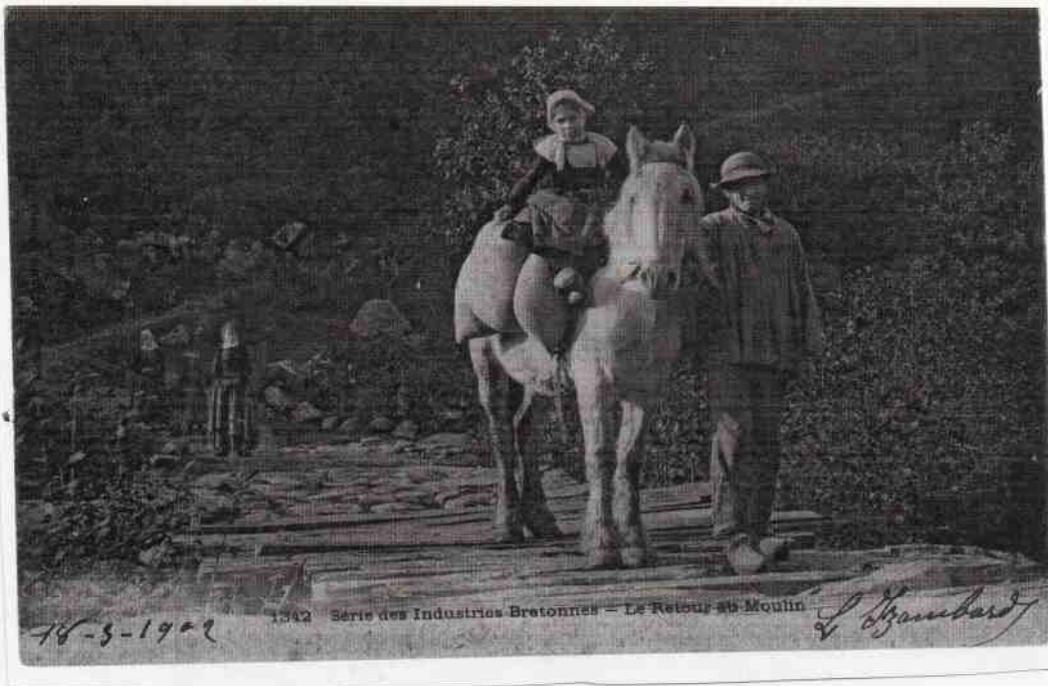
OCTOBRE 89 (243145 014) N N N-1 2

*19 - 10 - 90*

Yves FLECHER  
MOULIN LESCOAT  
NIEU-BOELON - 29 3

812 1995 812 SEPTEMBRE 1995 812

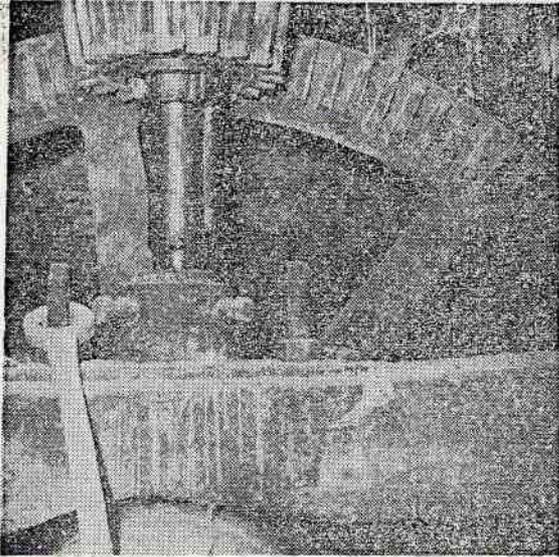
Yves FLECHER  
MOULIN LESCOAT  
NIEU-BOELON - 29 3



# RIEC-SUR-BELON

8.

## MEUNIERS DU TEMPS



RIEC-SUR-BELON. — La grande roue de fonte, dotée de 120 dents en pommier, qui entraîne le pignon de la meule.

(Photo « Télégramme »).

**S**UR la route nationale proche, les voitures circulent, les pneus crissent parfois dans les durs virages de Saint-Ouarneau et de Saint-Ouarneau. En contre-bas, dans son écrin de verdure, le Bélon coule paisiblement.

Le promeneur ayant quelques minutes à distraire de précieux emploi du temps

pourra emprunter une des routes qui s'offrent sur sa droite à proximité de la bretelle de Saint-Ouarneau et découvrir le calme sauvage et reposant de ces lieux.

L'une de ces routes, après avoir traversé une ferme, nous conduit au moulin Les-

### Le maître des lieux

Très affable, de taille moyenne, le sourcil aussi blanc que sa farine, le regard malicieux de ceux qui ont vécu, M. Julien Dagorn, maître des lieux, nous a fait les honneurs de son moulin.

« J'avais 18 mois lorsque mes parents achetèrent le moulin. C'était à l'époque un moulin à l'activité florissante. Dans la temps, nous travaillions deux à trois cents sacs par semaine.

Ainsi, avant 1939, la moitié de notre travail était destinée à l'alimentation des humains. Les crépières constituaient une partie de notre clientèle ».

Un regard furtif sur le passé et M. Dagorn enchaîne : « La prospection de la clientèle, les livraisons ne sont plus de mon ressort. A l'heure actuelle, la production ne dépasse pas 20 sacs ».

« Je ne travaille plus qu'avec les petites fermes. Comme celles-ci disparaissent progressivement, Moulin-Lescoat disparaîtra après moi, car il n'y a personne qui veuille assurer la relève ».

### La route des moulins

M. Dagorn, maintenant âgé de 66 ans, a connu l'époque heureuse durant laquelle dix moulins pouvaient travailler de concert, échelonnés sur le Bélon.

Moulin-Mer, Moulin du Duc, Moulin-Neuf, Moulin Nézet, Moulin Lescoat, Moulin de St-Ouarneau, Moulin de Pont-Caradec, Moulin Trédiec, Moulin Saint-Jean, Moulin de Lanorgar, autant de noms qui meublent les souvenirs, car de nos jours, seuls le Moulin Saint-Jean et le Moulin Lescoat n'ont pu encore être réduits par le progrès.

Certes, on en est contraint à moudre des aliments pour les bêtes de ferme mais les roues tournent toujours.

### Des pierres meulières de 2 tonnes

Lorsque nous pénétrons dans la meunerie, grande pièce obscure, encombrée de sacs, nous découvrons sous leur couche de farine les bâtis de deux meules.

Chacune d'elles mesure 0 m. 70 de diamètre, elle est constituée de deux pierres meulières en silex : l'une fixe, l'autre mobile, pesant chacune deux tonnes environ.

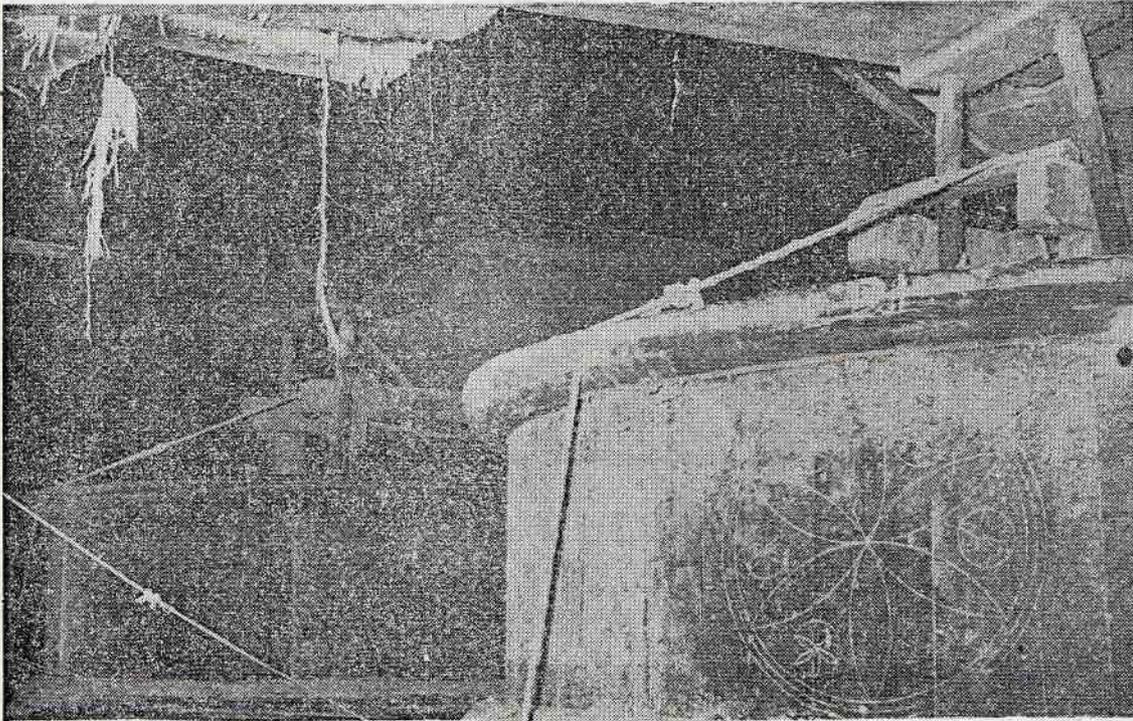
M. Dagorn, en y faisant allusion, se remémore l'époque où il distribuait des fragments de silex aux personnes âgées pour allumer le tabac de leur pipe.

« Nous piquions la meule, précise M. Dagorn, ma femme et moi, nous retaillions assez fréquemment les canelures de la pierre meulière, après l'avoir relevée et bien souvent on attrapait des éclats provenant soit du burin, soit de la pierre ».

Ses mains et ses jambes, consouffées de points noirs, inclusions de fer ou de silex, attestent la véracité de ses dires.

Une des meules est maintenant actionnée par un moteur électrique, mais les traditions sont soigneusement conservées et entraînent inévitablement ancrées, la deuxième meule initial : l'eau du Bélon, en conduite forcée, tourne toujours la roue à godets.

23 sur 63  
A l'intérieur, une autre roue en



RIEC-SUR-BELON. — La meunerie et ses deux meules.

(Photo « Télégramme »).

Aux officiers-maritimes, quartiers-maîtres en retraite et veuves. — Les adhérents de la section, désireux de participer au congrès départemental à Auderne, peuvent s'inscrire jusqu'au 20 mars chez M. Bacon, rue des Gentilshommes. Une permanence sera assurée dimanche 19, de 10 à 12 h, au café Nobletz.

A toute demande de changement d'adresse, joindre une bande et O F 70.

# BANNALEC

## Matinée des écoles publiques :

### une bonne ambiance

13 Mars 1970  
le Télégramme

Correspondant :  
M. DI BENEDETTO  
rue François Cadoret

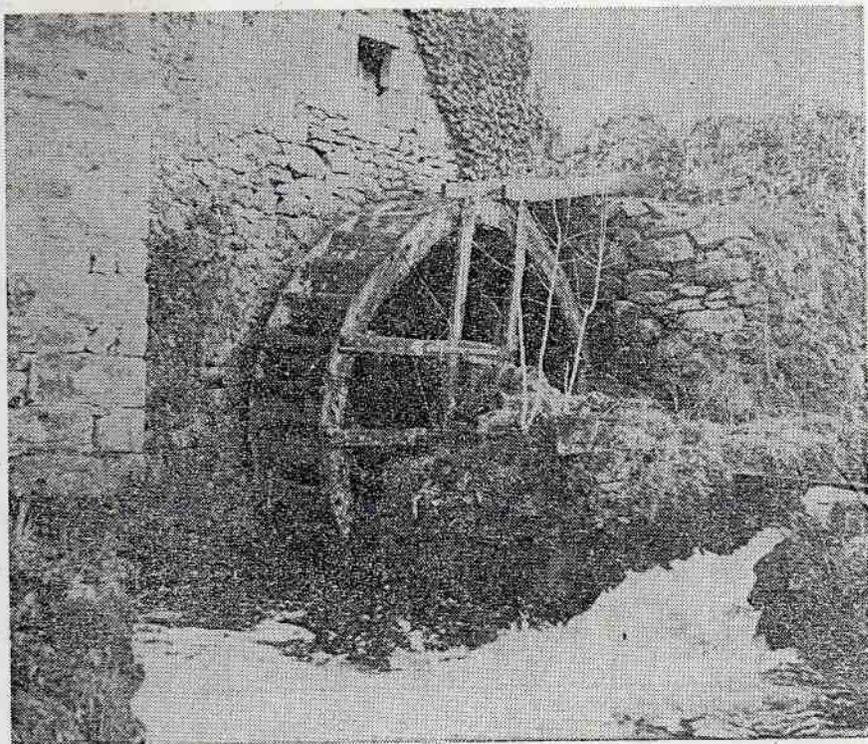
# PASSÉ

fonte, avec des dents en bois dur,  
20 dents en pommier, entraîne  
le pignon qui permet de faire  
tourner la meule.

En fait pour ces meuniers du  
temps passé l'important n'est-il  
pas de faire tourner la roue du  
moulin ? Qui sait ? Peut-être y  
aura-t-il un nouveau maître Cor-  
nille parmi ces irréductibles.



RIEC-SUR-BELON. — M. Julien Dagorn, maître des lieux.  
(Photo « Télégramme »).

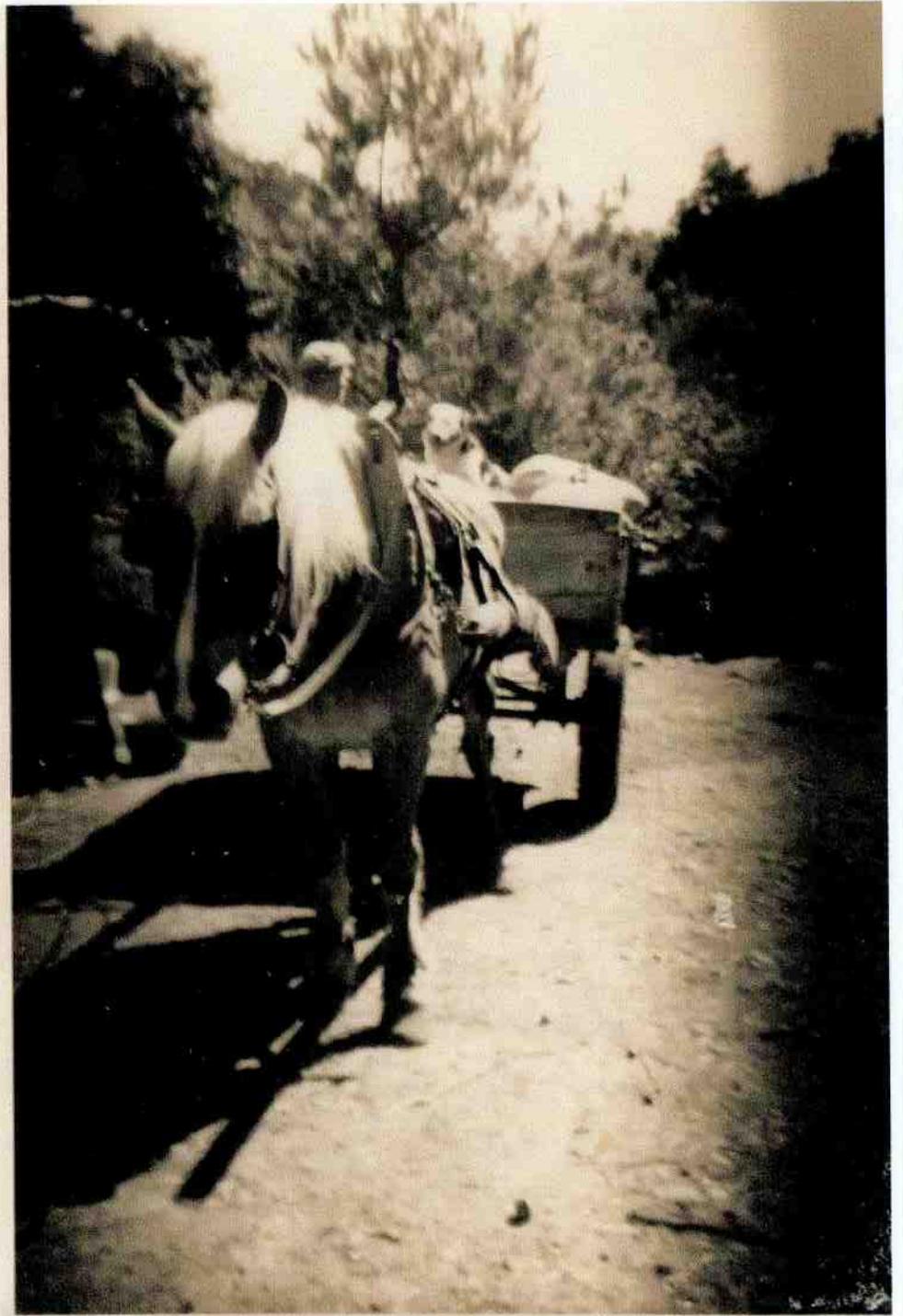
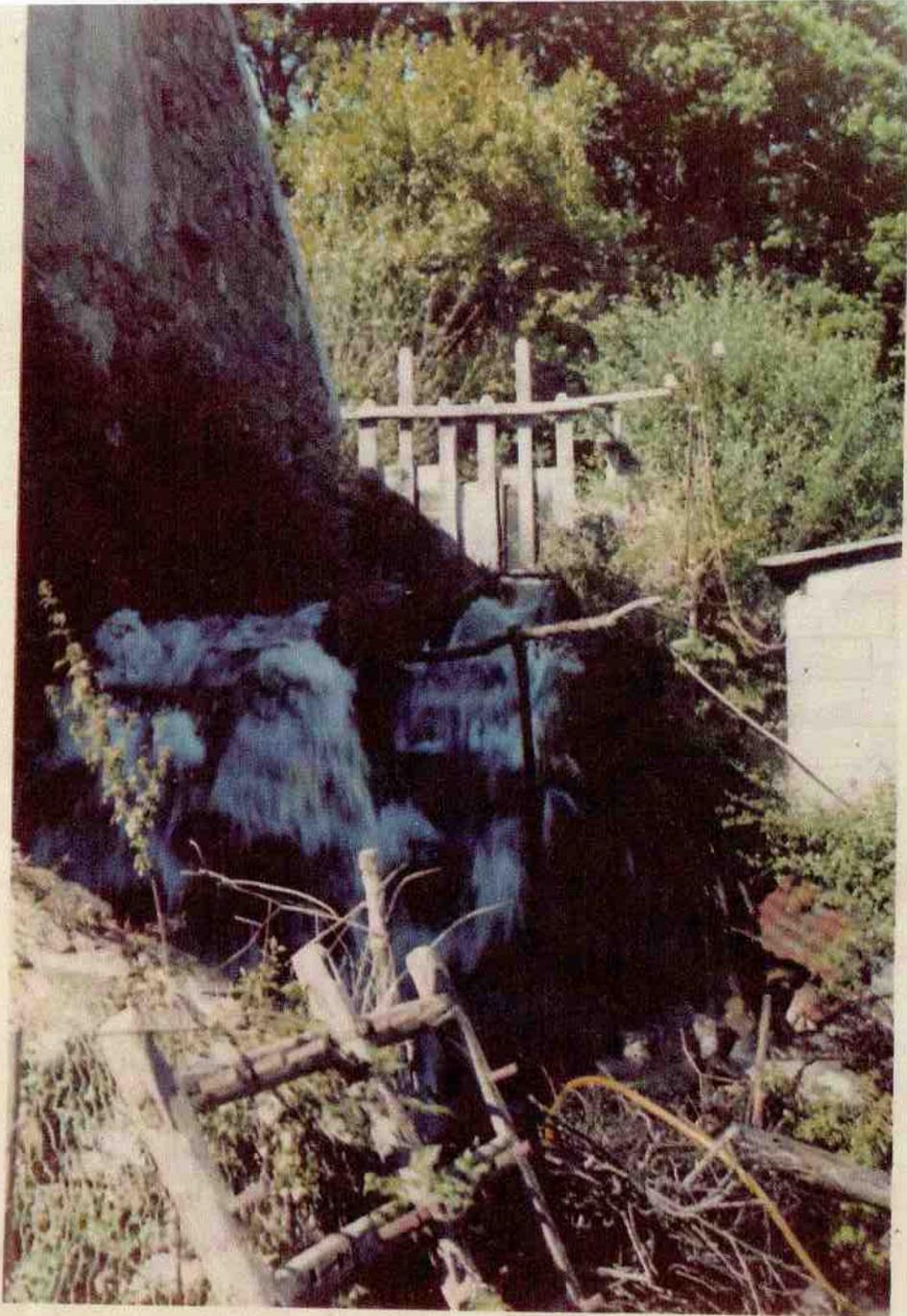


RIEC-SUR-BELON. — La roue à godets du moulin Lescoat.  
(Photo « Télégramme »).

*Erreur  
C'est le  
Moulin Vezek  
en face*

## Initiation à la musique





Julien D'ARON  
Martin Lenoat

de retour de sa tournée  
jusqu'à Kerfary avec  
BOULI son chien,  
et TARZAN le dernier  
cheval des frères Goulaouey  
de Keruidanou - avant de  
devenir la zone commerciale

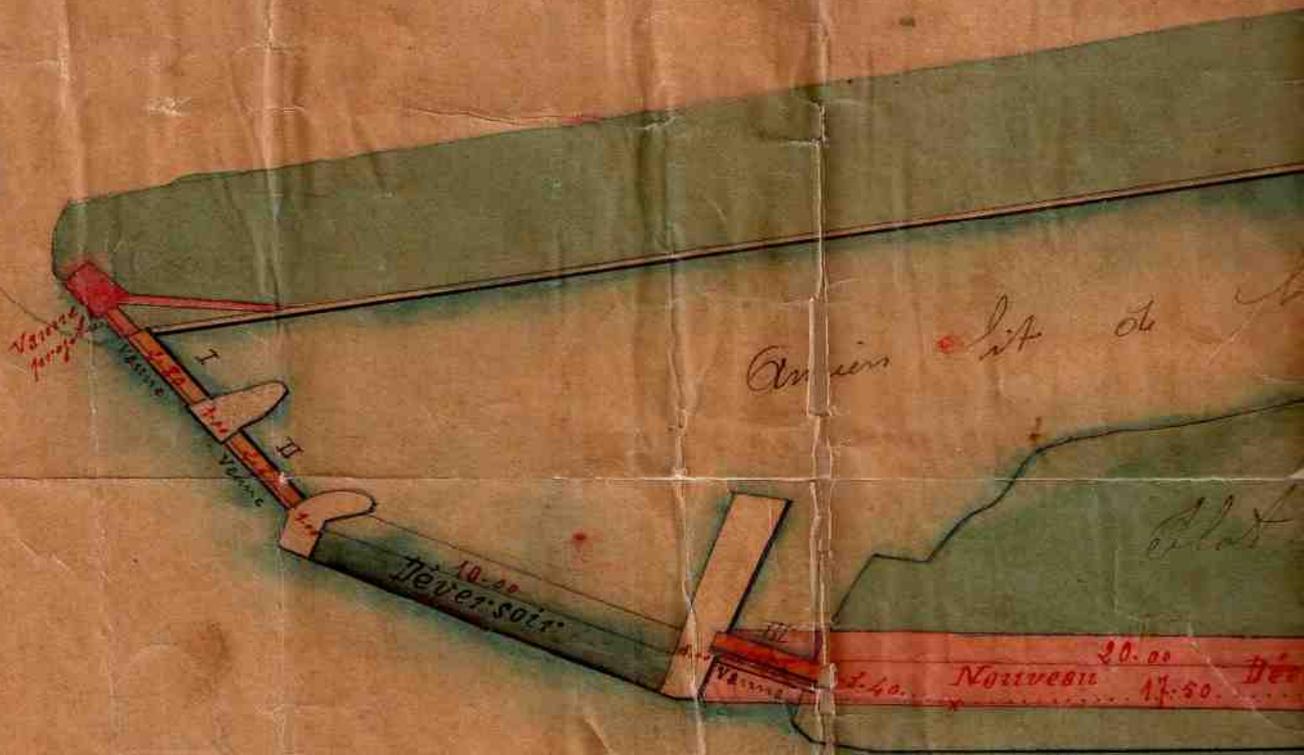
Martin Lenoat

Rue de Bélan

les 2 roues en  
action -

(1964)

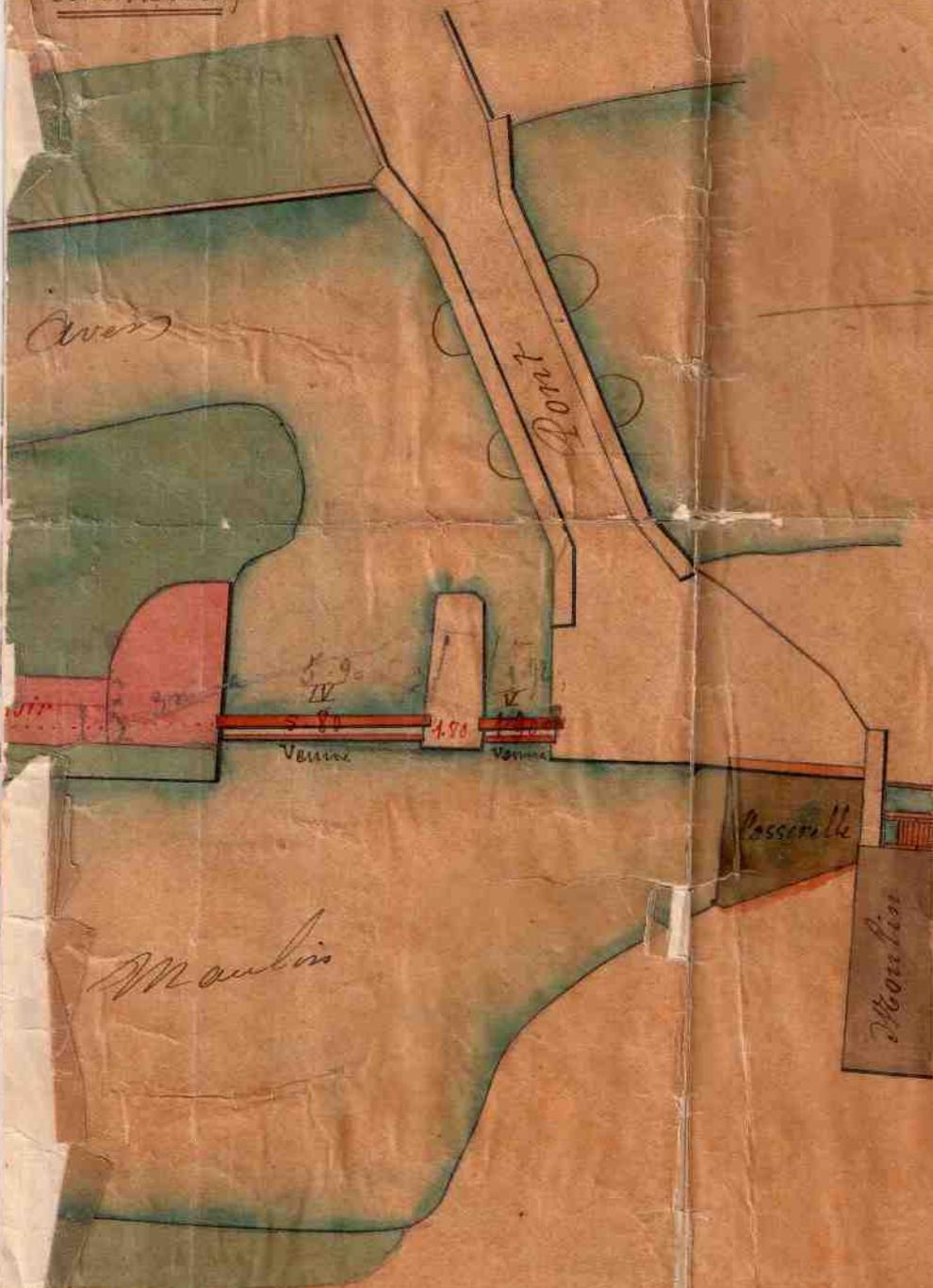
Plan des ouvrages  
du moulin du Haut-Bois



Etang

du

Échelle de 0.005

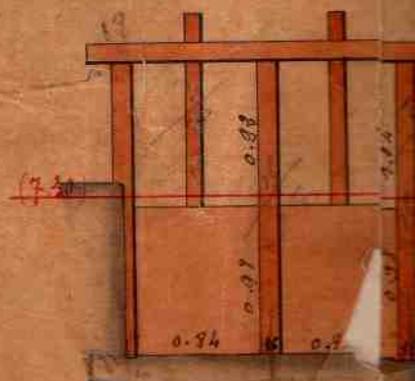
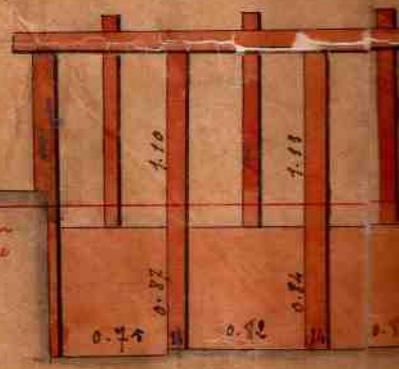


Avers

Moulin

— II —

(2.30)  
cette à 0.14 au  
passage en régime



# Détails des Vannes

Échelle de 0.02 p. (1/50)

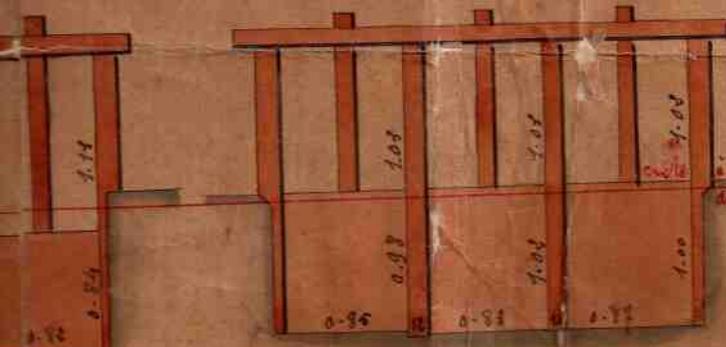
Vanne forçage

I



à moulin

Vannes surélevées III



Vanne moulin

E.S.E.



Pignon d'axe Moulin Ouest.  
 crête à 0.17 au dessus du repère

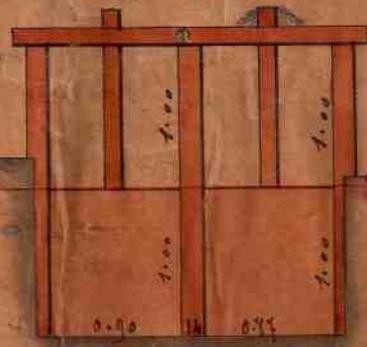
crête à 0.02 au dessus du repère

IV



crête à 0.07 au dessus du repère

V



crête à 0.07 au dessus du repère



Les Vannes n° 98

(1-1-1)



40 - 6  
80 - 8  
100 -



0,16



< 0,91

1,0

1,01

1,00

1,01

4 80%

4 08

Group I

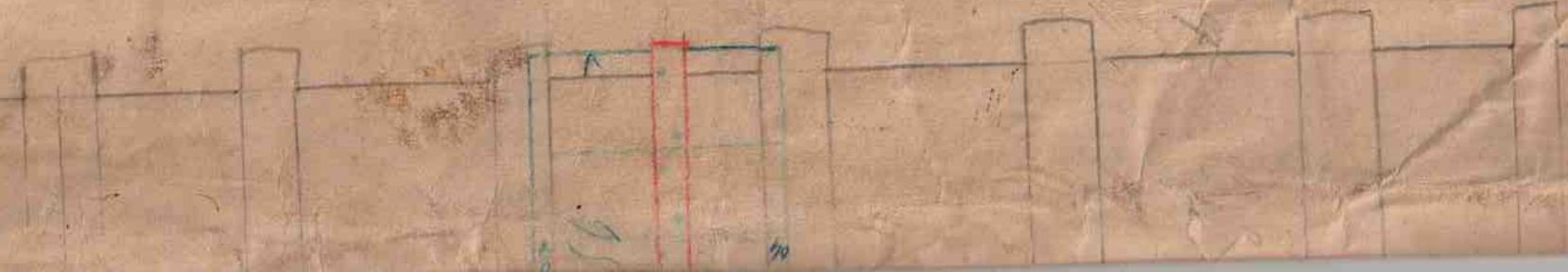
to vamm 0.8 + 0.70 + 0.73 + 82  
ht motor 0.97  
Wade down steps 1.15  
Comp sur rawl to 200

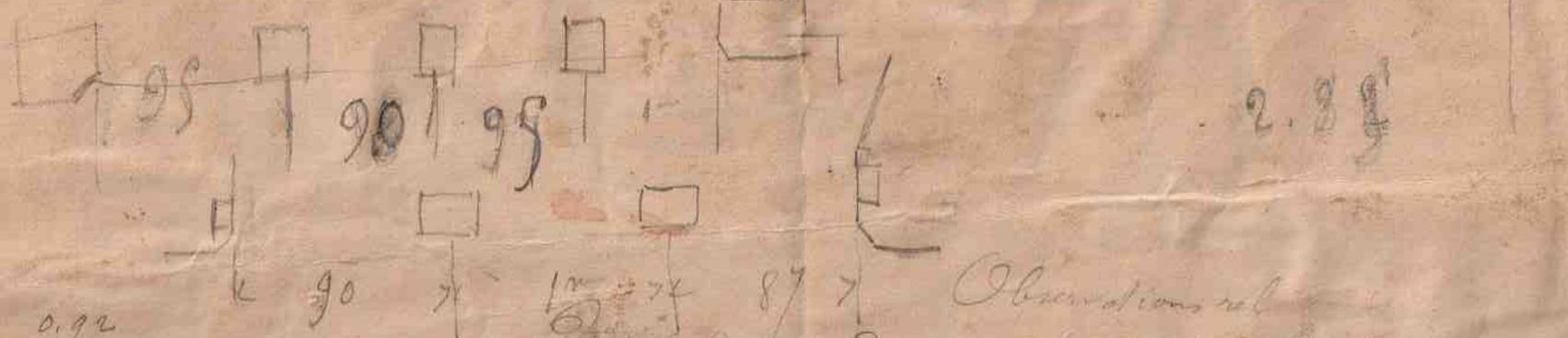
519



25.3  
26.9  
26.5

86	3
26	5
76	4
86	8
86	7
98	1





0.92  
 90  
 5.02  
 3.34  
 3.19  
 12) 37  
 0  
 11.33

Observations relatives  
 Déversoir unique 30<sup>m</sup>

Niveau Comp. amont au Crépiau provisoire + 0.15<sup>m</sup>  
 - sur la crête du déversoir - 3.10<sup>m</sup>

Groupe III deux vannes supprimées

No V - V - 0.92 et de 90 de libre ht. moy. au-dessus de seuil 95<sup>c</sup>

Vide entre la crête et le chapeau 1.72  
 Comp. sur le seuil 4.00

Groupe IV. 3 vannes ayant 0.77 + 0.84 + 0.85 + 0.86 + 0.83 + 0.82  
 ht. de vannes 2.95  
 Vide sous chapeau 1.10

Comp. de sur le seuil 4.00

Groupe II. 3 vannes 0.73 + 0.84 + 0.77  
 ht. de vannes 0.95  
 Vide sous chapeau 1.15  
 Comp. sur seuil 4.00

Groupe I

## INDUSTRIELLE DES COURS D'EAU

USINES.								
NATURE.	DESIGNATION.	NOMBRE de paires de meules de moulins.	VOLUME des cours de moulins.	CHUTE en eau ordinaire.	FORCE brute en chev.-vap.	NATURE DU MOTEUR hydraulique.	FORCE utilisée en chev.-vap.	OBSERVATIONS.
10	11	12	13 m.c.	14 mèt.	15	16	17	18
M <sup>me</sup> farine	Kerhont	2	0,150	1,50	3,00	2 tous verticaux	1,20	
M <sup>me</sup> farine	Blanc	3	2,000	0,70	18,66	3 - d°	7,46	
- d° -	Neuf-Tromeur	2	0,610	1,50	12,20	2 - d°	4,88	
- d° -	Rashuel	2	1,800	2,10	28,30	2 - d°	11,20	
- d° -	Nabat	2	1,000	2,00	26,67	2 - d°	10,67	Fonctionne
- d° -	Stang	2	1,000	1,80	24,00	2 tous horizontaux	7,20	periculis
- d° -	Neuf - St Mathieu	2	0,800	1,75	18,66	2 - d°	5,60	periculis
- d° -	Kerny	2	0,800	1,80	19,20	2 - d°	5,76	periculis
- d° -	Rosco	2	2,600	1,80	14,40	2 - d°	4,32	
- d° -	du Duc	2	0,600	1,75	12,00	1 - d°	4,20	
- d° -	Kerwigant	2	0,600	1,80	14,40	2 tous verticaux	5,76	
- d° -	des Sables	2	0,200	4,00	10,66	1 - d°	4,26	
M <sup>me</sup> farine	Goulot (1)	1	0,250	9,40	8,00	1 - d°	3,20	
- d° -	Goulot (2)	1	0,250	9,40	8,00	1 - d°	3,20	
M <sup>me</sup> farine	Quenguis	2	0,150	2,50	7,00	2 - d°	2,80	
M <sup>me</sup> farine	Tregaman	2	0,150	4,00	8,00	1 - d°	3,20	
M <sup>me</sup> farine	A Ma	2	0,900	1,35	16,20	1 - d°	6,48	
- d° -	Duc	3	0,900	2,60	24,00	3 - d°	9,60	
- d° -	Neuf	2	0,900	1,00	12,00	2 - d°	4,80	
- d° -	Nézet	2	0,900	1,50	18,00	2 - d°	7,20	
- d° -	Lescost	2	0,900	1,40	16,80	2 - d°	6,72	
- d° -	St Querneau	2	0,900	0,80	9,60	2 - d°	3,84	
- d° -	Pont-Carré	2	0,650	1,30	11,27	2 - d°	4,51	
- d° -	Tridiec	3	0,650	1,90	16,47	2 - d°	6,59	
- d° -	St Jean (1)	2	0,650	1,50	13,00	2 - d°	5,20	
- d° -	St Jean (2)	1	0,650	1,80	15,60	1 - d°	6,24	

## INDUSTRIELLE DES COURS D'EAU

USINES.								
NATURE.	DESIGNATION.	nombre de paires de meules de moulins.	VOLUME des eaux motrices.	CHUTE en eaux ordinaires.	FORCE brute en chev.-vap.	NATURE DU MOTEUR hydraulique.	FORCE utilisée en chev.-vap.	OBSERVATIONS.
10	11	12	13 m.c.	14 mèt.	15	16	17	18
M <sup>me</sup> à farine	Simonnau	2	4,000	1,00	53,33	2 roues verticales	21,33	
M <sup>me</sup> à farine	Evers	3	4,000	1,00	58,67	2 roues verticales	23,47	
- d° -	Limbour Alexandre	3	4,000	1,00	53,33	3 - d° -	21,33	
- d° -	Limbour Thomas	2	4,000	1,00	53,33	2 - d° -	21,33	
- d° -	Limbour Joseph	4	4,000	0,98	56,26	1 - d° -	22,50	
- d° -	Lollichon	3	4,000	0,95	50,66	1 turbine	32,53	
Sucrie	Brunou	1	0,600	1,00	8,00	1 roue verticale	3,20	
M <sup>me</sup> à farine	Coantic	2	4,000	0,98	52,26	2 - d° -	20,90	
- d° -	Kermantec	3	4,000	0,83	44,00	1 - d° -	17,60	
- d° -	Kernigais	2	3,000	1,00	44,00	2 - d° -	17,60	
- d° -	Neuf	2	3,000	0,86	34,40	1 - d° -	13,76	
- d° -	du Plessis	2	3,000	0,95	38,00	2 - d° -	15,20	
- d° -	Le Haut-Bois	2	3,000	0,85	34,00	2 - d° -	13,60	
- d° -	Pont-Taro	1	2,000	0,80	21,33	1 - d° -	8,53	
- d° -	René'	2	1,000	1,50	20,00	2 roues horizont.	6,00	
- d° -	Rostic	2	0,900	1,70	20,40	- d° -	6,12	
- d° -	Goël	2	0,900	1,80	21,60	- d° -	6,48	
- d° -	Kergoat	2	0,900	1,70	20,40	- d° -	6,12	
- d° -	Barbary	2	0,600	1,60	12,80	- d° -	3,84	
- d° -	Guiler	2	0,440	1,70	10,00	- d° -	3,00	
- d° -	Coat-Canton	2	0,600	2,25	18,00	- d° -	5,40	
- d° -	Rosporden	5	0,650	1,30	10,40	1 roue verticale	4,16	
- d° -	Roudouglas	2	0,250	2,60	8,27	- d° -	3,31	
- d° -	Arcoat	2	0,250	1,84	6,87	- d° -	2,75	
- d° -	Rivière	2	0,250	2,60	8,70	turbines	5,65	
- d° -	Kergoaler	2	0,070	4,00	3,73	1 roue verticale	1,49	

#### A Keraoret, en Riec

Dépendant de Lescoët et de la famille Briant, le joli manoir tourne dos et tourelle aux vents du nord. Armand de Brémond d'Ars de la Porte-Neuve en devient propriétaire ainsi que de presque toutes les terres environnantes, à la fin du XIX<sup>ème</sup>. Le village domine alors la chapelle de St Hervé et des parcelles cultivées dont un verger descendant vers la rivière.

En 1861 cinq familles sont au village :

Jean **Berthou** et sa femme **Le Goa** (ou **Joa**) Marie-Louise, trois enfants, un frère une domestique.

Louis **Bisquay** et sa Femme Marie-Anne **Berthou** deux enfants, un domestique.

Louis **Kerlan**, sa femme Marie **Dérédel**, quatre enfants. (Ces trois couples ont moins de quarante ans).

Jean **Sellin**, 47 ans, et sa femme **Jacquette Coulliou**, deux enfants et un domestique.

Alain **Berthou**, 60 ans, et sa femme Marie-Anne **Dagorn**.

### Moulin de Lescoat, Liscoet, Lescoët, Liscoat.

**Situation :** En Riec.

La vallée devient très encaissée, les versants, raides, l'espace, rétréci. L'eau est abondante: un canal de dérivation conduit l'eau sur la rive <sup>droite</sup> gauché élevée et la chute qui suit, est impressionnante en saison des pluies.

Les gens du lieu aménageant fonctionnellement cet espace de vie et de travail ont utilisé longtemps la précieuse énergie dans la tradition meunière avant de produire aussi de l'électricité.

**Technique:** Pas d'étang ici, mais une chute d'eau de 3m20, un bief, deux roues à augets.

**Histoire:** Le moulin dépendait donc du manoir de Lescoat, sous la seigneurie de La Porte Neuve.

Au cours du 17<sup>ème</sup> les meuniers se nomment **Guillerm, Le Calvez, (ou Calvé), Droal, Le Cam**.

A la veille de La Révolution la famille **Le Gac** (décès de Claude époux d'Anne Souffez en 1783) y est présente.

#### Les meuniers après 1789

1789 **Yves Le Pennec**, meunier marié à **Anne Prat**. Ils ont une fille, Geneviève.

1790: **Jacques Lozachmeur** (du Trévoux), meunier, 37 ans. Le moulin appartient à Magdeleine Briant de Lescoët.

1801 **Alain Le Cam** meunier.

1803 **Michel Josse**, meunier, marié à Marie Louise Le Talbarde ; il renouvelle son bail pour cinq ans en 1805 et paie à Thomas Briand de Lescoët 150F. par an

Marie-Louise Talebarde, veuve, épouse en secondes noces **Yves Rigoussen** en 1809.

La bail est reconduit en 1813 par Alexandre Briant du Lescoët pour 9 ans et 175F. par an.

**Bertrand Moallie** (ou Moalligou) marié à Marie-Louise le Darz est aide-meunier en 1815.

En 1824 Yves Rigoussen et Marie-Louise Talebarde quittent Lescoët pour Poulfanc.

1833: **Pierre Le Pennec**, meunier, marié à **Marie-Anne Le Carduner**. (Après des passages à Nézet et à Trédiec, la famille Le Pennec s'établit à Lescoat jusqu'<sup>le cordonnez</sup> aux années 1910). <sup>Jusqu'en 1907</sup>

1836: **Pierre Le Pennec**, 52 ans, meunier, sa femme ; les enfants : Marie-Yvonne Le Pennec, 23 ans, Marie-Anne 20, Marie-Gabrielle, 18, Marie-Jeanne, 11.

**Pierre Le Pennec**, fils, 30 ans, meunier, marié à **Marie Renée Bisquay**, 21 ans.

1841: Même famille et trois enfants en plus : Pierre, Mathurin et Jean.

1846: **Pierre Le Pennec**, fils, est meunier ; même famille, Jean décédé, deux autres enfants : Renée, 3 ans et Antoine né dans l'année ; Guillaume Dagorn est domestique.

1851: **Pierre Pennec, Marie Renée Bisquay** et leurs enfants. Les domestiques : Marie Pennec, 22 ans, Guillaume Quintrec, 21 ans et Marguerite Piriou, 18 ans.

1861: Pierre Pennec, 53 ans et ses enfants : Mathieu, Pierre, Antoine, Marie-Renée, Marie Jeanne, Roch-Grégoire, Marie-Louise. La sœur du meunier, 50 ans.

1876: **Mathieu Pennec**, 37 ans, meunier, et **Isabelle Caudan**, 32 ans, quatre enfants, et Marie-Jeanne **Pennec** (ou Pennec ?).

1896: **Mathieu Pennec**, fils, 28 ans, meunier et **Marie Anne Jacob**, sa femme ; ils ont un enfant né dans l'année : Marie.

Jean Limbour, 23 ans, meunier, Louis Landrain, 16 ans et Philomène Noach 15 ans, domestiques.

1901: **Mathieu Pennec**, 34 ans, et **Marie Anne Cordonner**, 33 ans. Marie, 5 ans, et Louis leur fils.

Joseph Fournier 18 ans, et Marie Cochenec, 15 ans sont domestiques.

# — INFORMATIONS JURIDIQUES

EN PROVENANCE DU **Bulletin du Syndicat de Défense des Moulins et Cours d'eau**

## Les Droits fondés en Titre

### A - NATURE DE CES DROITS

Il ne s'agit pas d'un droit de propriété de l'eau, même pour une installation sur les cours d'eau non domaniaux, pourtant considérés comme de droit civil jusqu'à la loi du 8 avril 1898 : il s'agit d'un droit d'utilisation de la force motrice hydraulique.

Sur le plan juridique, on parle d'un droit administratif (5). Son caractère essentiel est son caractère perpétuel, c'est-à-dire que :

Sous l'ancien régime, les droits d'usage de l'eau des rivières non navigables ni flottables appartenaient au seigneur féodal, qui pouvait soit les exercer par lui-même, soit les concéder à des tiers pour en tirer revenu. De tels contrats portaient le nom d'albergement. De sorte que ces droits d'usage de l'eau, exercés par les ayants-cause des seigneurs ou par ceux auxquels ils ont été concédés par albergement, sont considérés comme "fondés en titre".

Ces concessions par albergement pouvaient s'assortir de l'attribution de l'inféodation, acte solennel par lequel le seigneur-suzerain accordait au bénéficiaire, vassal, les droits en questions, mais en tant que fief, c'est à dire avec des droits et obligations définis par le droit féodal : mais cela ne change rien à la situation de "droit en titre" de nos jours.

Ce caractère perpétuel des "droits fondés en titre" ou des installations ayant une existence légale découle des dispositions des lois réglementant dans un sens toujours plus restrictif d'ailleurs, les droits des particuliers à l'usage de l'eau :

Il importe donc de savoir quelles sont ces "usines fondées en titre" ou prises d'eau disposant d'un "droit fondé en titre", que l'art. 29 de la loi de 1919 a dispensée de l'obligation de concession ou autorisation.

Or, on connaît les risques de perte ou de destruction de tels documents au cours des siècles et l'administration a heureusement fait preuve de compréhension à ce sujet : ainsi, la Jurisprudence admet-elle comme "fondé en titre" un droit reposant sur une jouissance sans trouble antérieure à la Révolution.

En fait, les titulaires en pareille situation trouvent une justification précieuse, parce que admise par la Jurisprudence, dans une carte qui fait autorité, dite "carte de Cassini" ou "carte des moulins", du nom de ses auteurs (4), qui inventorie et localise notamment tous les moulins existant à l'époque de la Révolution de 1789.

C'est donc une facilité précieuse à la disposition des intéressés, sans préjudice de tous autres moyens.

Une autre source intéressante est le tableau des moulins par districts, demandé par la Commission de Subsistances et Approvisionnements de la République, par circulaire du 16 Février - An II de la République.

On voit donc comment se réalise, en ce domaine comme en beaucoup d'autres, ce "grignotage" du droit de propriété, s'autorisant de l'intérêt général, ce qui pourrait s'admettre lorsqu'il y a indemnisation équitable, mais qui s'identifie à la pure spoliation dans le cas contraire :

La question est toutefois particulièrement délicate s'il s'agit d'installation détruite dont la reconstitution exigeait la connaissance parfaite de l'état antérieur en la circonstance mal connu : c'est alors essentiellement une question de fait.

La réalité n'est pas aussi souriante.

Le droit "fondé en titre" est dit perpétuel : c'est à dire que l'administration ne peut le supprimer ou le modifier... sauf dans les cas eux-mêmes prévus par la loi, c'est à dire dans les cas résultant de 2 articles de la loi du 8 avril 1898, savoir :

- l'art. 14,

"les permissions sur les cours d'eau non navigables peuvent être modifiées ou révoquées sans indemnité, soit dans l'intérêt de la salubrité publique, soit pour prévenir ou faire cesser les inondations, soit enfin dans le cadre de la réglementation générale prévue par l'art.9"

- l'art. 45,

"les prises d'eau et autres établissements créés sur les cours d'eau navigables ou flottables, même avec autorisation, peuvent toujours être modifiés ou supprimés".

Certes, une indemnité est due pour le cas de "droit fondé en titre" de l'art. 14 sur les cours d'eau non navigables, et de l'art. 15 pour les cours d'eau navigables. Mais alors, cette indemnité n'est-elle due que sauf si cette modification ou annulation décidée par l'administration intervient à l'un des 3 titres suivants :

- intérêt de la salubrité,

- prévention ou cessation des inondations,

- dans le cadre de la réglementation de l'art.9, c'est à dire le droit conféré au Chef de l'Etat d'établir entre les différentes catégories d'usagers des cours d'eau, une réglementation générale en vue de "concilier les intérêts de l'agriculture et de l'industrie avec le respect dû à la propriété et au droit d'usage antérieurement établi".

Rivière : Le BÉLON - source à Keranthérony Bannalec - 25 kms -

Nom du moulin	Rivière	côté de la rivière	Commune	étang / lief	hauteur de chute	Mécanisme	nom de famille	utilisation
Moulin de St Cado	le Belon	droit	Bannalec	étang	1m 20	1 roue palette	Tocquec	habité
le petit moulin moulin de Per Moulin de St Jean	le Belon le Belon le Belon		le Trévoux le Trévoux Mellac	lief étang				ruiné restaure
Moulin Trédiec	le Belon	droit	Riec/Belou	étang	3.M	2 roues à augets	Guissquet	1 roue à augets production électrique
Moulin de Pont Caradee	le Belon	droit	Baye	lief	2,50	1 roue à augets	Landhein	habité
Moulin de Lanorgard	ruisseau de lanorgard	droit	le Trévoux	étang	2,50	2 roues à augets	Millour	ruiné
Moulin Bazouze	ruisseau de lanorgard	droit	Riec/Belou	lief				disparu
Moulin Toul Piton	ruisseau de lanorgard	droit	Riec/Belou	lief				disparu
Moulin de St Ollameau (St HERVE)	le Belon	droit	Riec/Belou	étang	1,80	2 roues à palette	Landhein	restaure production électrique
Moulin Lescoat	le Belon	droit	Riec/Belou	lief	3,20	2 roues à augets - 1 turbine	Degom Flecker	1 roue à augets 1 turbine production électrique
Moulin Nezet	le Belon	droit	Riec/Belou	lief	3,20	2 roues à augets	Limbour	habité
Moulin Neuf de Kerzeller	le Belon	gauche	Moulin/Mer	lief	1,80	2 roues à palette	Contion	pisaculture
Moulin du Duc	le Belon	gauche	Moulin/Mer	étang	3.M	3 roues à augets	Bouhis	restaurant
Moulin Mer	le Belon	étang	Moulin/Mer	étang	1,80	2 roues à palette	lopin	hotel
Moulin Marin	affluent du Belon	gauche	Moulin/Mer	étang	2.M -	1 roue pignette		habité
Moulin Helou (Pradigou)	affluent du Belon		Riec/Belou	étang	1,80	1 roue pignette		disparu
Moulin Pradigou bihan	affluent du Belon		Riec/Belou	Moulin vent				disparu
Moulin de Pennarum	le Douder	gauche	Riec/Belou	lief	2,80	2 roues à augets	le Bras	habité
Moulin de Pontfang	le Douder	droite	Riec/Belou	lief	2,80		lesur	habité production électrique
Moulin Edouard	le Douder	gauche	Riec/Belou	lief	5.M	1 turbine	Quemar	habité

① le BELON - Kerantecroaz - Bannalec (25km)

Nom hameau	Matériau	Côté	Commune	État	Longueur	Matériau	Famille	Utilisation
Mlin St Lado	Béton	gauche	Bannalec	étang	1m 20	1 rive palettes	Tocquec	habité
Le Petit Manlin	)	gauche	Le Trevez					
Kerandrea -								
Mlin St Jean		gauche	Mellac	étang	2,80	2 rives cailloux	Millan	restauré
Mlin Trediec		droite	Rvec	étang	2,80	1 rive en 1 structure	Quidoret	habité
Mlin Pont Caradec		gauche	Baye	hef	2,50	1 rive en cailloux	Landern	habité
Mlin Lanoyard	affluent Lanoyard	droite	Le Trevez	étang			Millan	Ruisé
Mlin Bazouine	# Lanoyard		Rvec	hef				disparu
Mlin Taul Pillan	# Lanoyard	gauche	Rvec	hef				disparu
Mlin St Ouameau (St Hervé)	Béton	droite	Rvec	étang	1,80	2 rives palettes	Landrevin	habité
Mlin Loscoat	Béton	droite	Rvec	hef	3 m	2 rives cailloux	Dagon	habité
Mlin Nezet	Béton	droite	Rvec	hef	3 m	2 rives cailloux	Limbanoy	habité
Mlin Neuf Kerzeller -	Béton	gauche	Moulin mer	étang épine	1,50	2 rives palettes	Carliou	Pisciculture
Mlin du Dac	Béton	gauche	Moulin mer	étang	3 m	2 rives cailloux	Bombis	Auberge
Mlin Mer -	Béton	gauche	Moulin mer	hef	1,80	2 rives palettes	Lopin	Auberge
Mlin Marin	affluent	gauche	Moulin mer	étang		1 rive pierre		habité
Mlin Helon -	affluent	gauche	Rvec/Béton	étang		1 pierre		disparu
Mlin Edouard	Damier	droite	Rvec/Béton	hef		Turbine	Querman	habité
Moulin Paul fang	Damier	droite	Rvec/Béton	hef		Turbine	Lesar	habité
Mlin Pennanvren	Damier	droite	Rvec/Béton	hef		2 rives cailloux	le Bras	habité
Moulin Achar	étang	droite	Rvec/Béton	étang		paillote		Ruisé

## Les familles de meuniers du Bélon

Associés à d'autres familles de meuniers à l'œuvre sur les rivières voisines des bassins de l'Aven et de l'Isolo, voici les grandes familles ayant vécu auprès, avec, et même dans l'eau du Bélon, pendant des dizaines d'années :

### Kermanach

Pouffanc) avant 1801 Joseph x Le Marrec (métairie de Trédec)  
Le Marrec au Moulin du Duc en 1750, au moulin Labbé en 1797.

Pouffanc 1801 François Jos x Marg Le Guiffant  
1830 M. George (ou Georget ?) x Marg

Kermanach 1830 Philippe Laurent x Marie Anne Kermanach  
leur descendance jusqu'aux années 1910

Pennarun 1830 Antoine Kermanach x F. Le Pennec

Pont-Caradec 1856 Alain Kermanach x Marie F. Philippon

### Le Pennec

Nézet 1789 Yves et Pierre  
1805 Pierre fils de P. x Anne Le Cordonner (ou Le Carduner)  
1809 François Mathurin fils de feu Pierre x Marie Jeanne Le Goaon (moulin l'Abbé)

Bannalec) 1816 Joseph fils de P x Marie Daniélou

Pennarun 1820 Joseph x Marie Daniélou  
1843 Marie Jeanne x Jean Le Gac et leur descendance jusqu'à 1921 ou plus.

Kerzeller 1819 François Mathurin x Marie Le Goaon  
1839 Véronique x François Le Doze  
1856 Marie-Anne x François Guillou

Lescoat 1824 Pierre x Anne Le Cordonner  
1836 Pierre, fils x Marie Renée Bisquay  
1876 Mathieu, fils x Isabelle Caudan  
1896 Mathieu, fils x Marie Anne Jacob

### Le Cam

StOuarneau 1798 Alain  
1804 Joseph x Catherine Le Calvez

Pennanrun 1800 Guillaume x Marie Françoise Le Goff

Pouffanc... 1804 Charles Evenou x Marie

Langor 1836 Alain x Marie Guilloré

Coat Bazouin 1850 Joseph x Marie Anne Berthou

### Limbou(g)

Nézet 1816 Alain x Marie Joséphe Lollichon  
Mie Joséphe est la fille d' Yves Lollichon (Péanros, Pont-aven) ;  
Yves Lollichon son frère est marié à Marie Suzanne Limbour.  
Autres Lollichon : au Min L'Abbé (Moëlan) en 1816, au Min Hérou en 1826,  
au Min de Goël à Kernével.

1833 - 1865 Alain, fils ; x Marg. Le Naour puis à Marie L. Laurent  
(1835: Marie Suzanne fille épouse Philippe Tamic de Pont-Caradec)

1886 - 1921 François x Marie R. Le Grand

1921 - 1946 François, fils x Marie L. Guyomar

Duc 1876 - 1891 Jean Marie x Marie Péline Eon

StOuarneau 1860 Louis x Marie Renée Morvézen  
1866 Yves (fils d'Alain)

Nicolas Limbourg est arrivé de Thionville dans ce coin de Bretagne au milieu du XVIIIème siècle ; marié à Catherine Lozachmeur, de Nizon. C'est le premier d'une dynastie nombreuse de meuniers implantée à Pont-Aven, liée par ses alliances aux grandes familles de meuniers du secteur.

### Le Joliff

Duc 1814 Jean-Marie x Marie L. Le Bloa

Trédec 1815 les mêmes  
1841 Jean Marie, fils  
Des Le Joliff au moulin Poulvez (Moëlan) en 1816

Marion 1818 François Le Joliff x Geneviève Le Pennec  
1831 Marie Louise Joliff x Pierre Drénou

St Ouarneau 1840 - 1855 Jean Louis x Marie Yvonne Coatsaliou

**Eon**  
 St Jean 1772  
 Duc 1823 -1850 Mathurin x Marie Thé. Puillandre ( fille de Louis, meunier à Moëlan ?)  
 StJean Pontmen Marie-Je x Louis Cotonnec  
 Duc 1850-1891 les sœurs Eon Eon (même famille), meunier à Quimperlé

**Coadic**  
 Haut-Bois sur l'Aven 1806 Henry x Anne Le Naviner  
 1809 René x Marie Je Le Naviner René et Maguerite Le  
 Guiffant (épouse de François Kermanach de Poulfanc) sont des enfants de Henry.  
 Helou 1811 René x Marie Je Le Naviner  
 Lanorgard 1840 Louis x Marie Charlotte Fraval  
 Kervec 1860 Louis (fils ?)  
 1806 :famille Coadic au Haut-bois (Coatlhuel)

**Couliou**  
 Trédiac et Kerverch 1792 Yves  
 Quilhermen, Petit moulin 1818-1846 Jean Pierre x Marie Charlotte Ollivier  
 Marie Corentine Couliou x Louis Le Nardou  
 Coat Bazouin 1799 Paterne ...x Marie le Cotonnec.  
 Paterne fils, restera garçon meunier dans différents moulins du

Bélon.  
 Kerzeller 1886- 1910 Louis x Marie A. Le Maout  
 1910-1946 Jean Louis x Philomène Flécher

**(Le)Cotonnec**  
 Langor 1810 Mathieu x Anne Tiec  
 Lanorgard 1810 François x Marie Seïec  
 1872 François x Louise Bourhis

**(Le)Maout**  
 StOuarneau 1856 François  
 Kerzeller 1861 François . x Anne Pocher  
 1880 François et Philibert (son fils)  
 1886 -1906 Marie Anne x Louis Couliou

**Madic**  
 Guilly 1793 Madic, 27 ans  
 1812 Jean Louis x Marie Renée Renot  
 1856 Jean Louis, fils ;  
 puis la descendance de sa fille Marie Louise x Le Garrec  
 Marion 1851 Philippe x Marie Je Guillou  
 Hélou 1800 Joseph x Marie Louise Le Perchec  
 1809 (Hyacinthe) Pascal x Marie Louise Helouët  
 1836 Pascal

**Quémar**  
 Poulfanc, d'en bas 1846..... Rosalie Georget, veuve de Victor Quémar  
 et son fils Edouard Armand x Marie Michelle Quintrec  
 jusqu'à 1950

Les Quémar, Georget Quintrec sont des familles de meuniers ( Quimperlé , limites du Morbihan, Rosporden...). En 1833 Rosalie veuve de Victor Quémar est au moulin à papier de Nizon (Keramenthec) et son frère Michel Georget, marié à Marguerite Kermanach, est meunier au moulin de Guerneguès à Pont-Aven.

1906: **Mathieu Pennec** et sa famille Les domestiques sont François Berthou et François Morvan.

1911: **Yves Dagorn** et sa femme, **Renée**. <sup>Scaviner -</sup> Ils ont six enfants : Louis, 17 ans, Emile, 16, Joseph, 14, François, 12, Julien, 5, Elisa, 1an. - *Marie Louise épouse JUANOT.*

1921: **Renée Scaviner, veuve Dagorn**, 47 ans, meunière, et ses enfants.

1926: Renée Scaviner veuve Dagorn et Julien, 20ans, Elisa, 15 ans et Louise, 13 ans ; les mêmes en 1931

1936: **Julien Dagorn** marié à **Joséphine Flécher** ; sa sœur Elisa Dagorn.

1946: **Julien Dagorn**, sa femme, sa sœur, ses neveux, Yves et François Flécher.

1960: **Yves Flécher**, meunier.  
Le moulin s'est arrêté en 1977.

① Rivière - l'AVEN - source à Guenguerzit (Leuhan)  
 et le STERGOZ -

nom du moulin	Rivière	Côté de la rivière	Commune	étang / bief	hauteur de chute	Mécanisme	Famille de l'ancien	Utilisation
Moulin de Trégana	<del>STERGOZ</del> Aven		Scall			roue à auge		ruiné
Moulin des Salles	<del>STERGOZ</del> Aven					roue à auge		
Moulin								
Moulin								
Moulin St Guénolé	Stergoz							
Moulin Keruy	Stergoz					2 turbines		Pisciculture
Moulin St Mathieu		gauche				2 piroettes	Landrein	Pisciculture
Moulin du Stomox								prise d'eau de Bannalec
Moulin Nabat	Stergoz	droit				roue à auge 1 turbine	Navellon	habité
Moulin Rozuel	Stergoz	gauche					Naour	habité
Moulin Quinquis	affluent du Stergoz					roue à auge	Penec (1926) Capitaine	habité
Moulin Neuf		gauche					Guillon	Pisciculture
Moulin Blanc		gauche					Penec	habité
Moulin de Kergollec		gauche						
Moulin Quithien		gauche						
Moulin Rivier	Aven	droite	Tourch	bief	2,5	2 piroettes 2 roues à auge	Comi	habité
Moulin Coat Fern								
Moulin ar Coat		droit				2 piroettes	Simonon	habité
Moulin vert		gauche				2 piroettes	Nicolas	habité
Moulin (étang de Rosponden)	Aven	gauche	Rosponden			turbine verticale	Le Naour	
Moulin de Coat Canton		droit				piroette turbine Française	Hozellou	habité
Moulin Guiler	Aven	gauche	Kernavel			2 piroettes	Suignard	habité
Moulin Babary	Aven	gauche				2 piroettes		Pisciculture
Moulin Kergoat	Aven	droit				2 piroettes		ruiné
Moulin papier	Aven	droit	Melguen			2 roues à palette		voir ROUSSICA Kergoat Melguen -
Moulin gouél	Aven	gauche	Kernavel			2 piroettes		

# Inventaire du reliquat

Fiche par moulin — nom — Commune

— moulin — Sur rivière — — nom —

— bief —

— étang —

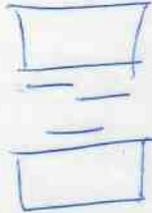
arrivée d'eau par dessus — —

— # — par dessous — —

— horizontale —

nombre de zones —

situation —



utilisation — blé — céréales secondaires —

— lin — papier —

② Rivière = l'AVEN

Nom du Moulin	Rivière	Côté de la rivière	Commune	étang / hief	hauteur de chute	Mécanisme	Famille de Meunier	Utilisation
Moulin ROSTIC	Aven	droit				2 piroquettes 1 Turbine	LIGÉOUR	
MOULIN RENE (Rue NEVE)	Aven	droit				2 piroquettes	COLIN	habité
Moulin NEUF	affluent de l'AVEN		Bannalec					
Moulin KERTONIT	affluent de l'AVEN		Bannalec					
Moulin PONT TARO	AVEN	milieu				2 roues à palettes		ruiné
Moulin de la Chevre Moulin de GUILY + Moulin à vent Moulin de Bodenez - hufennec - hufennec	affluent de l'AVEN		Nizon					disparu
Moulin du HAIT BOIS	Aven	droit	Ria/Behan	étang	2,50	2 roues à palettes 1 turbine	COADIC	habité
Moulin du PLESSIS	Aven	droit	Pont Aven	étang		2 roues à palettes	GVERNALEC	prise d'eau de Pont d'Iron
Moulin NEUF	Aven	droit	Pont Aven			2 roues à palettes		habité
Moulin DAVID	Aven	droit	Pont Aven	hief		1 roue Sagebien	P. Le BEC	habité
Moulin PETIT POULQUIN	Aven		Pont Aven	hief		2 roues à palettes	POTO BEC	habité
MOULIN PENANROS	Aven	droit	Pont Aven	hief		1 roue à palettes 2 turbines	DE ROUT	Minotaire
MOULIN JOSEPH	Aven	droit	Pont Aven	hief		2 roues à palettes 1 turbine Fontaine	G. LIMBOUR	travail agricole
MOULIN BARNABE	Aven	gauche	Pont Aven	hief	1,80	2 roues à palettes	Le BEC	Restaurant de ROSMADREC
MOULIN LIMBOURG	Aven	droit	Pont Aven	hief	1,50	2 roues à palettes		habité
MOULIN S'GUENOLE	Aven	gauche	Pont Aven	hief	1,50	2 roues à palettes	SIMONDU	disparu
MOULIN du GRAND POULQUIN	Aven	droit	Pont Aven	hief	1,50	2 roues à palettes	EVEN LIGÉOUR	Café Urganie Musée
MOULIN RENOUELEN	affluent de l'aven		Riec/Becan					disparu
MOULIN du HENANT (MOULIN à MER)	marée	droit	NEVEZ		1,80	1 roue à palette		Conservatoire Citadelle

Nom du Marlin	NOM	Abundance	lirere	Aven	(Où de la source?)			
Nom du Marlin	Rivière	Cote	Commune	étang bief	hauteur de chutes	Mécanisme	Famille de Meuniers	Utilisation
Marlin Treganna	Aven	S	Scar			roue à auge turbine hélice		ruiné
Marlin des Salles						roue à auge		
Marlin - ? -								
Marlin - ? -								
Marlin St Guendal								
Marlin Kerry						2 turbines		Pisciculture
Marlin St Mathieu		gauche				2 piroettes	Landreux	Pisciculture
Marlin - ? -								ruiné d'eau de Bannalec
Marlin Nabat	Stergoz	droite				roue à auge 1 turbine	Navellars	habité
Marlin Rozuel	Stergoz	gauche					Naour	habité
Marlin Quingui	appentou Stergoz					roue à auge	Capitaine	habité
Marlin Neuf (bleu noir)		gauche					guillon	Pisciculture
Marlin blanc		gauche					Pennec	habité
Marlin Kergoaler		gauche				roue à auge	Yorvanecq Albert	Pisciculture
Marlin Quillon		gauche				2 roues à auge		ruiné
Marlin Rivier	Aven	droite	Touche	bief	2 m	2 piroettes 2 roues à auge	Comi	habité
Marlin Coat Fom								ruiné
Marlin du Coat		droite				2 piroettes	Simonon	habité
Marlin Vert		gauche				2 piroettes	Nicolas	habité
Marlin (étang de St Guendal)	Aven	gauche	Rosporden			turbine verticale	le Naour	
Marlin Coat Cantin		droite				Pisciculture turbine Francis	Horillon	habité
Marlin Guiter	Aven	gauche	Kerand			2 piroettes	Suignard	habité
Marlin Babaruz	Aven	gauche				2 piroettes		Pisciculture
Marlin Kergoat	Aven	droite				2 piroettes		ruiné
Marlin papier	vers Kergoat	droite	Nelgen			2 roues à palettes		
Marlin Goff		gauche	Kerand			2 piroettes		
Marlin Postic		droite				2 piroettes turbine élec	Ligeour	
Marlin Beve		droite				2 piroettes	Colin	habité

- droit - 1 Marlin Kous du (croix noire) Hautbois - (Coatic)
- droit - 2 Marlin Guiner - Blanc - à ble - du Plessis - (de la Villemarqué) Pisciculture
- droit - 3 Marlin Neuf - face à voie électrique - (de la Villemarqué)
- droit - 4 Marlin de Kermentec - près du Vinduc
  - Remise { Affichard - David père fil - Charles Limbourg
  - { Péras - de la Villemarqué - Paul le Bec - fille <sup>de</sup> Caennan
- gauche - Marlin de Kerinquez - Marlin des Armes - Charles Limbourg - Falher - Gouzach - Dambine
  - Sur le ruisseau St Elin - ce ruisseau suit la ligne de chemin de fer - vers Rice
  - Parking du Notaire - Petit Port - poche mens -
- droit - 6 Marlin du Petit Poulgain - garage de la minature le Deront
  - (Coatic Charles Limbourg
  - Estouneec - locataire
  - le Deront achète en 1920
- droit - 7 Marlin de Pen au Roz - (Bard de la lande)
  - (abbaye St Maurice -
  - Lotlichon propriétaire en 1792 - (Loliger)
  - le Deront - (Flamand?)
  - lieu poche mens - propriété -
  - Muelle près le chiz Dambine - départ du déversoir -
- droit - 8 Marlin de Poulhovalt (des canards)
  - M<sup>re</sup> de - une à Quémec? -
  - Guillaume Limbourg - en 1792 - le dernier Georges Limbourg -
  - (l'édit agricole) -
- droit - 9 après le Pont - Marlin de la Pate Neuve - face à la légation
  - Côté rue
  - De Guer - le Hénaut -
  - Thomas Limbourg après la
  - révolution Péras (chirurgien
  - Famille Cong - percepteur -
  - Porteur d'ordres -
- gauche - 10 Marlin Barnabé - Mlin Rosmalec - propriété -
  - (Alexandee Limbourg demeur meunier)
- droite - 11 Marlin du Grand Poulgain -
  - (Marlin St Guénolé)
  - Even - Ugeour - le Bec - locataire
- gauche - 12 Marlin de Ti Meur -
  - M<sup>re</sup> Robert - Simonon - M<sup>re</sup> Simonon - Henri -
- Scienc - Marlin Brunon - gauche - Carré pierres - Kersallé - entre Poulhovalt et Pate neuve
- Sur le Pennanzog - Marlin de ~~Pennanzog~~ - sur la mappe de réhate - Partic Malo
- Scienc - Marlin Berge - sur le Pennanzog - ~~(Poulhovalt)~~ Soicie Bacon -

## Partir

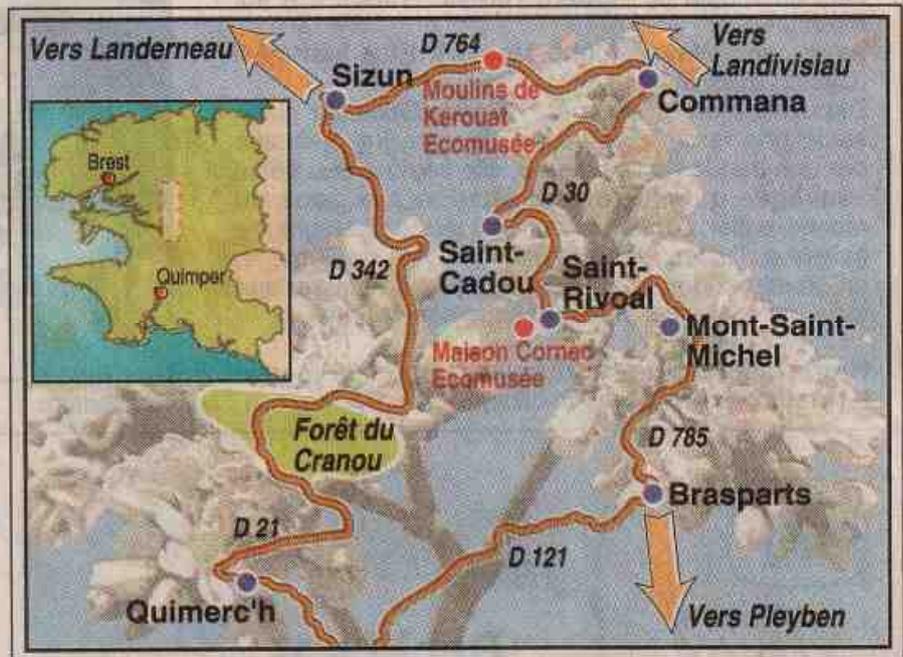
# Le blé noir en robe blanche

**En Basse-Bretagne, on les appelle des crêpes, dans le pays Gallo et en Normandie des galettes. Peu importe, ces deux spécialités de l'Ouest ont une composante commune : la farine de blé noir, ou sarrasin.**

◆ **Histoire.** Des traces de pollen de blé noir attestent sa culture en Armorique dès l'âge du Fer, jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle. Après sa disparition, le blé noir réapparaît au Moyen Âge, introduit en Europe par les Mongols au XII<sup>e</sup> siècle, en provenance des montagnes de la Chine occidentale. En Bretagne, sa culture commence au XVI<sup>e</sup>, pour atteindre son plein développement au XIX<sup>e</sup> siècle. Après une nouvelle éclipse, le sarrasin est bel et bien revenu aujourd'hui en Bretagne. Et on le fait savoir.

◆ **Le chemin du blé noir.** Au cœur du parc naturel régional d'Armorique, un parcours relie le Léon, au nord, vaste plateau agricole, la montagne d'Arrée, aux landes arides et la Cornouaille au sud. Aucune chance de se tromper pour admirer les champs de blé noir. En pleine maturité, surprise totale, ils sont blancs. Une multitude de fleurs blanches ! Rien à voir avec le seigle, l'avoine ou l'orge. Une floraison qui se prolonge jusqu'à la récolte. Coopératives, producteurs et crêpiers sont associés dans cette démarche de promotion qui permet aussi de découvrir un terroir et ses traditions.

◆ **Voir...** La céréale du cru est bien sûr le « fil rouge » de cet itinéraire en Bretagne profonde (une centaine de kilomètres, soit deux bonnes journées en fouillant bien...). A visiter : l'exploitation de François Blanchard, à la sortie de Brasparts, à droite. (Ferme ouverte chaque mercredi après-midi), la maison Cornec à Saint-Rivoal et son écomusée, les moulins de Kéroual à Commana, la forêt du Cra-



▲ Un itinéraire « à voir et à manger ». Ci-contre, du blé noir en fleur.

nou, les nombreuses chapelles et églises et si le temps vous le permet, le parc du Menez Meur.

◆ **... et manger.** Dans toutes les crêperies que vous rencontrerez sur votre itinéraire à Commana, à Sizun, à Saint-Rivoal ou à Brasparts, on vous servira la crêpe de blé noir au beurre ou garnie, et peut-être le far de blé noir ou le quatre-quarts au sarrasin. Accompagner de cidre bien entendu.

◆ **Diététique.** Pendant vos vacances, où que vous soyez, la galette de blé noir ou la galette de sarrasin se consomment sans modération. L'absence de gluten (le blé noir est la seule céréale à ne pas en contenir) et sa richesse en sels minéraux en font un aliment diététique de choix. Très digeste, le blé noir ne fait pas grossir et favorise le transit intestinal. Recommandé par les nutritionnistes, le blé noir contribue à une alimentation saine et équilibrée. Conclusion : que vous soyez en Normandie ou en Bretagne, offrez-vous de



(Jean-Michel Niestler)

bonnes soirées crêpes de blé noir ou galettes de sarrasin.

◆ **Lire.** « Crêpes et galettes », de Raymonde Charlon (Editions Ouest-France, 28 F). Comment préparer la pâte, comment réchauffer des galettes et les recettes des grandes classiques (à l'œuf et au fromage) et des spéciales (au saumon, aux coquilles Saint-Jacques ou au roquefort). « Crêpes et galettes en Bretagne », de Raymonde Charlon et Anne Debroise (Editions Ouest-France, 50 F). L'histoire du blé noir, des recettes de galettes et de crêpes de froment, du hors-d'œuvre au dessert et toute une liste de crêperies, en Bretagne.

## UTILISATION AGRICOLE ET

N <sup>o</sup> des cours d'eau (Voir tableau A.)	DESIGNATION DES COURS D'EAU ALIMENTANT DES IRRIGATIONS ou des usines.	DESIGNATION DES PRISES D'EAU et des communes.	IRRIGATIONS.					TOTAL
			DEBIT moyen de la prise d'eau par seconde.	SURFACES ARROSEES PAR COURS D'EAU.			TOTAL	
				A crues irrégulières par les crues ou les eaux sous-press.	Irrigations régulières.			
					Proches nationales par communes.	Proches départementales artificielles.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
501	Pennalen	Nizon	"	69,82	"	"	"	69,82
502	Kerlont	Bannalec	"	64,37	"	"	"	64,37
503	Stergoz	Bannalec	"	130,80	"	"	"	130,80
		Scaër	"	110,40	"	"	"	110,40
		Melgven	"	64,37	"	"	"	64,37
		Kernevel	"	80,54	"	"	"	80,54
504	S <sup>t</sup> Véronique	Bannalec	"	35,77	"	"	"	35,77
		Melgven	"	20,40	"	"	"	20,40
505	Kernevez	Bannalec	"	17,89	"	"	"	17,89
506	Treganen	Scaër	"	46,00	"	"	"	46,00
507	Bélon	Riec	"	93,78	"	"	"	93,78
		Mozlan	"	42,37	"	"	"	42,37
		Baye	"	51,00	"	"	"	51,00
		Treïvous	"	28,06	"	"	"	28,06

UTILISATION AGRICOLE ET

N <sup>o</sup> des cours d'eau (Voir tableau A.)	DESIGNATION DES COURS D'EAU ALIMENTANT DES IRRIGATIONS ou des usines.	DESIGNATION DES PRISES D'EAU et des communes.	IRRIGATIONS.					TOTAL	
			DEBIT moyen de la prise d'eau par seconde.	SURFACES ARROSEES PAR COMMUNE			TOTAL		
				A crues irrégulières sur les crues ou les dévers sécheresses.	Irrigations régulières.				Autres cultures
					Prises naturelles permanentes.	Prises temporaires artificielles.			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
			hect.	hect.	hect.	hect.	hect.	hect.	
499	Pont - ar - Scaïnon	Névez	"	8,24	13,96	0,27	"	22,47	
		Nizon	"	1,48	1,71	2,73	"	5,92	
		Trégunc	"	3,00	"	"	"	3,00	
		Névez	"	48,43	"	"	"	48,43	
		Pont - Aven	"	51,59	"	"	"	51,59	
499 <sup>b</sup>	Trégonat	Trégunc	"	1,54	0,12	0,15	"	1,81	
500	L' Aven	Nizon	"	76,79	"	"	"	76,79	
		Bannalec	"	20,05	"	"	"	20,05	
		Melgoen	"	28,75	"	"	"	28,75	
		Kerneisel	"	136,92	"	"	"	136,92	
		Rosporden	"	83,10	"	"	"	83,10	
		Tourch	"	75,60	"	"	"	75,60	
		Corey	"	64,40	"	"	"	64,40	
		Scaër	"	4,50	"	"	"	4,50	

## USINES.

NATURE.	DESIGNATION.	NOMBRE de paires de meules de moulins	VOLUME des eaux motrices.	CHUTE en eaux ordinaires.	FORCE brute en chev.-vap.	NATURE DU MOTEUR	FORCE utilisee en chev.-vap.	OBSERVATIONS.
10	11	12	13	14	15	16	17	18
			m.c.	mèt.				
M <sup>in</sup> à farine	Simonnau	2	4,000	1,00	53,33	2 roues verticales	21,33	
M <sup>in</sup> à farine	Even	3	4,000	1,00	58,67	2 roues verticales	23,47	
- d° -	Limbour Alexandre	3	4,000	1,00	53,33	3 - d° -	21,33	
- d° -	Limbour Thomas	2	4,000	1,00	53,33	2 - d° -	21,33	
- d° -	Limbour Joseph	4	4,000	0,98	56,26	1 - d° -	22,50	
- d° -	Lollichon	3	4,000	0,95	50,66	1 turbine	32,53	
Scierie	Brunou	"	0,600	1,00	8,00	1 roue verticale	3,20	
M <sup>in</sup> à farine	Coantic	2	4,000	0,98	52,26	2 - d° -	20,90	
- d° -	Kermantec	3	4,000	0,83	44,00	1 - d° -	17,60	
- d° -	Kernigais	2	3,000	1,00	44,00	2 - d° -	17,60	
- d° -	Neuf	2	3,000	0,86	34,40	1 - d° -	13,76	
- d° -	du Plessis	2	3,000	0,95	38,00	2 - d° -	15,20	
- d° -	Le Haut - Bois	2	3,000	0,85	34,00	2 - d° -	13,60	
- d° -	Pont - Taro	1	2,000	0,80	21,33	1 - d° -	8,53	
- d° -	René'	2	1,000	1,50	20,00	2 roues horizont.	6,00	
- d° -	Rostic	2	0,900	1,70	20,40	- d° -	6,12	
- d° -	Joël	2	0,900	1,80	21,60	- d° -	6,48	
- d° -	Kergoat	2	0,900	1,70	20,40	- d° -	6,12	
- d° -	Barbary	2	0,600	1,60	12,80	- d° -	3,84	
- d° -	Guiler	2	0,440	1,70	10,00	- d° -	3,00	
- d° -	Coat - Canton	2	0,600	2,25	18,00	- d° -	5,40	
- d° -	Rosporden	5	0,650	1,30	10,40	1 roue verticale	4,16	
- d° -	Roudouglas	2	0,250	2,60	8,27	- d° -	3,31	
- d° -	Arcoat	2	0,250	1,84	6,87	- d° -	2,75	
- d° -	Rivière	2	0,250	2,60	8,20	turbines	5,65	
- d° -	Kergoaler	2	10,070	4,00	3,73	1 roue verticale	1,49	

## INDUSTRIELLE DES COURS D'EAU

## USINES.

NATURE.	DESIGNATION.	NOMBRE de paires de meules de moulins.	VOLUME des eaux motrices.	CHUTE en sav. s ordinaires.	FORCE brute en chev.-vap.	NATURE DU MOTEUR hydraulique.	FORCE utilisée en chev.-vap.	OBSERVATIONS.
10	11	12	13	14	15	16	17	18
			m.c.	mèt.				
M <sup>me</sup> farine	Kerhont	2	0,150	1,50	3,00	2 tous vatrials	1,20	
M <sup>me</sup> farine	Blanc	3	2,000	0,70	18,66	3 - d.	7,46	
- d.	Neuf - Tromeur	2	0,610	1,50	12,20	2 - d.	4,88	
- d.	Rashuel	2	1,000	2,10	28,00	2 - d.	11,20	
- d.	Nabat	2	1,000	2,00	26,67	2 - d.	10,67	Fonctionne
- d.	Stang	2	1,000	1,80	24,00	2 tous rotigns	7,20	periculture
- d.	Neuf - St Mathieu	2	0,800	1,75	18,66	2 - d.	5,60	periculture
- d.	Kerny	2	0,800	1,80	18,20	2 - d.	5,76	periculture
- d.	Rosos	2	0,600	1,80	14,40	2 - d.	4,32	
- d.	du Duc	2	0,600	1,75	14,00	1 - d.	4,20	
- d.	Kerwigan	2	0,600	1,80	14,40	2 tous vatrials	5,76	
- d.	des Sables	2	0,200	4,00	10,66	1 - d.	4,26	
M <sup>me</sup> farine	Goulot (1)	1	0,250	2,40	8,00	1 - d.	3,20	
- d.	Goulot (2)	1	0,250	2,40	8,00	1 - d.	3,20	
M <sup>me</sup> farine	Quenguis	2	0,150	2,50	7,00	2 - d.	2,80	
M <sup>me</sup> farine	Tregaman	2	0,150	4,00	8,00	1 - d.	3,20	
M <sup>me</sup> farine	A Ma	2	0,900	1,35	16,20	1 - d.	6,48	
- d.	Duc	3	0,900	2,60	24,00	3 - d.	9,60	
- d.	Neuf	2	0,900	1,00	12,00	2 - d.	4,80	
- d.	Neiget	2	0,900	1,50	18,00	2 - d.	7,20	
- d.	Liscoat	2	0,900	1,40	16,20	2 - d.	6,72	
- d.	St Duarneau	2	0,300	0,80	9,60	2 - d.	3,84	
- d.	Pont - Carré	2	0,650	1,30	11,27	2 - d.	4,51	
- d.	Tridiec	3	0,650	1,90	16,47	2 - d.	6,59	
- d.	St Jean (1)	2	0,650	1,50	13,00	2 - d.	5,20	
- d.	St Jean (2)	1	0,650	1,80	15,60	1 - d.	6,24	



Moulin Guiler - Kernesel - Snigraul	gauche	habité	P-2
Moulin Babary - Pissiculhée Kernesel	gauche	habité	P-2
Moulin Kergoat	droite	habité	P-2
Moulin Pannier - (bes Rannica - Kergoat) Melgouen	droite	-	2 à Palettes
Moulin Guel - (Kernesel) tigeon	gauche	habité	P-2
Moulin Koptie - (Kernesel) tigeon	droite	habité	P-2 habité avec - Francs -
Moulin René - Kaki Colin - Moulin Kerhoit	droite	habité	P-2
Moulin Part Taro -	Milieu	-	2 à palettes
Moulin Haut bois - Coadic	droite	habité	2 à palettes
Moulin du Plessis - Moulin neuf - plus bas que l'ancien passerelle bois (Centrale élec - P. Pen)	droite	-	2 zones à palettes
Moulin David Bibeac - étang retenue sur la rivière sans Viaduc	droite	habité	1 zone à palette
Moulin Petit Fontguin - Coronée	droite	habité	2 zones à palettes
Moulin Pennaroz - Derant - moutons	droite	habité	1 zone à palette
Moulin St Joseph - (georges limbang) Credit Agricole	droite	habité	2 zones à palette
Moulin Barnabé - Rosmadec - gauche	gauche	habité	2 zones à palette
Moulin Limbang - zones à palettes - droite	droite	habité	2 zones à palette
Moulin Simonon - (Mlin Skignoble) Chypre - rive gauche	gauche	habité	2 zones à palette
Moulin du Grand Fontguin - Mlin Even - Mlin tigeon le bec d'acier avec mlin David	droite	habité	2 zones à palette
	photo	Kané - devant Kernal Le Lay	

affluent  
ruisseau de Crénien → Marlin - (tomes du Boudou) ~~est~~ tombant dans l'étay du Hautbois -

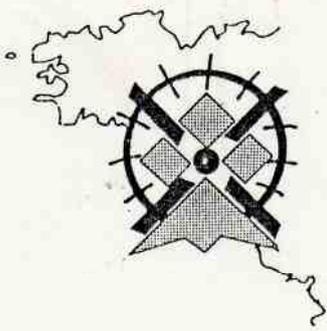
affluent - Mlin Bodévez -

affluent arrivant à Port Taro - Mlin de Penlan - Mlin du Guily (de la chèvre) 1 rose à augets à gauche - (direction) ruisseau  
ruisseau de Penlan - un moulin à vent -

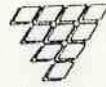
# Association de Saubegarde des Moulins Bretons

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES AMIS DES MOULINS

SIÈGE SOCIAL : Moulin des Recollets - 56300 PONTIVY



FLECHER yoy  
MOULIN LESCOT  
29340 RIEC/BÉLON  
Tel 98.06.95.90.



Riec/Bélon le 24. Juin 1991

Association régie par la loi 1901  
JO 15 x 83 N° 9826 NC

Siège Bancaire :  
Crédit Agricole Pontivy  
C.M.B. Baud

Monsieur le maire,

Suite à notre visite du 16.6.91 au moulin de Kérolet et suivant la destination que nous avons tracée ensemble pour redonner vie à ce magnifique site et le hisser à sa juste valeur. Il peut être aménagé en un conservatoire des traditions du Cap. ( la préhistoire, sites très nombreux visibles. St Conogan. les salaisons de poissons de l'époque romaine. des moulins de la pointe du VAS. sardiniens de la baie départ des sentiers cotiers). J'ai dressé un plan des travaux.

- 1) Etude du site. Plan cadastral. limite de propriété. Origine de l'usine
- 2) Génie civil. prise d'eau. Vanne. bief d'amont. passage busé pour accès au moulin. Étang. Niveau d'eau. prise d'eau pour le bief d'aval pour déchargement de l'eau.
- 3) Matériel molinologique spécifique au site. Roue métallique à aubes d'un diamètre très important (Peut être la plus grande de Bretagne)
- 4) Recherches d'archives (dans un manoir de Landudec. photos, tableaux, plans, dessins pour expositions.)
- 5) Matériels d'expositions. Diapositives. pièces de moulins, pierres.
- 6) Personnel saisonnier ou à mi temps pour ouverture et surveillance (vente d'autocollants, plaquettes, livres.)

Restant à votre disposition veuillez agréer mes salutations respectueuses.

P.S. J'ai donné les caractéristiques de la roue à un chaudronnier industriel pour un devis.



## PARK AN ARVORIG

Hanvec, le 14 décembre 1992

**Arrive le :**

**16 DEC. 1992**

Jean-Pierre GESTIN  
Conservateur Départemental

à

N/Réf. : JPG/CQ/584

Objet : moulin de Kerioulet

Monsieur Bernard GERARD  
Conservatoire de l'espace littoral  
et des rivages lacustres  
Port du Légué  
12, Quai armez  
B.P. 2361  
22023 ST BRIEUC cédex 1

Monsieur,

Comme suite à votre lettre du 4 décembre 1992, concernant la réalisation de la roue à augets, je crois que la proposition de monsieur Flécher, compte-tenu du diamètre de la roue, est la seule solution envisageable. Une roue en bois de cette dimension serait, je crois, incomparablement plus lourde et plus difficile à mettre en oeuvre.

Toutefois, je m'inquiète un peu du plan et du devis descriptif fournis par l'Entreprise Guyader. En effet, si le diamètre de 8,90 correspond approximativement à une échelle de 2 cm/m, il semble qu'il y ait une erreur soit d'échelle, soit de descriptif dans la représentation de l'épaisseur de la roue. Le descriptif donne 0,40 m et le dessin montre 1,00 m.

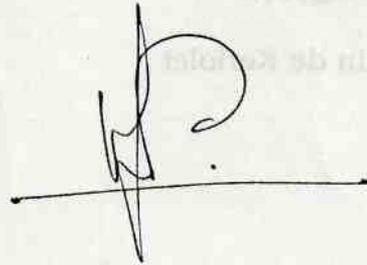
De plus, si je comprends bien, les joues de la virole n'ont que 70 mm de large, le dessin lui, les donne à 250 mm. je crains là des erreurs susceptibles de compromettre le bon fonctionnement et l'esthétique de la roue.

.../...

Il serait, je pense opportun de demander à Monsieur Flécher de préciser son point de vue. Je crois quant à moi que le dessin est à la bonne échelle, mais que les reports de dimensions n'ont pas été bien réalisés.

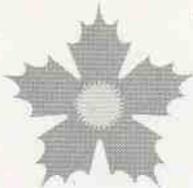
	Dessin	Descriptif
Axe	0,40	0,120
joues	0,25	0,70
largeur auge	1,00	0,40

Croyez, je vous prie, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Pierre GESTIN





22 DEC. 1992

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

Monsieur FLECHER

*Bretagne*

N/REF : 92/1723/JB  
OBJET : BEUZEC - Le Millier -  
Roue du Moulin.

Monsieur,

Monsieur Gestin, Conservateur Départemental au P.N.R.A., a bien voulu nous transmettre quelques compléments concernant votre proposition technique pour la roue du moulin du Millier.

Je vous saurais gré de bien vouloir étudier ces divers points et nous proposer un document technique définitif ainsi que le devis de fourniture de la roue et de sa pose, dans la perspective d'une réunion envisagée en janvier prochain.

Je reste à votre entière disposition pour vous fournir tout complément d'information.

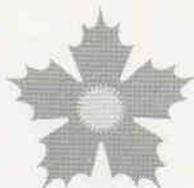
Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Délégué du Conservatoire,



Bernard GERARD

P.J. : Lettre P.N.R.A.



29 JANV 1993

CONSERVATOIRE DE L'ESPACE LITTORAL ET DES RIVAGES LACUSTRES

*Bretagne*

Monsieur FLECHER  
Moulin de Lescoat  
29340 RIEC/BELON

N/REF. : 93/145/YC  
OBJET : BEUZEC. Réunion de Travail.

Je vous confirme la réunion de travail programmée :

le jeudi 4 février à 10 heures  
au Moulin du Millier à BEUZEC

A l'ordre du jour :

- Roue du Moulin.
- Chantier CES.
- Animation d'été.
- Programme de plantation à Kastel Noz.

Je vous remercie d'avance de votre participation.

Bernard GERARD

VES FLÉCHER  
Moulin du Leroat  
9340. RIEC / BELON  
A. 98.06.95.90.

Riec / Belon le 4 Mars 1993

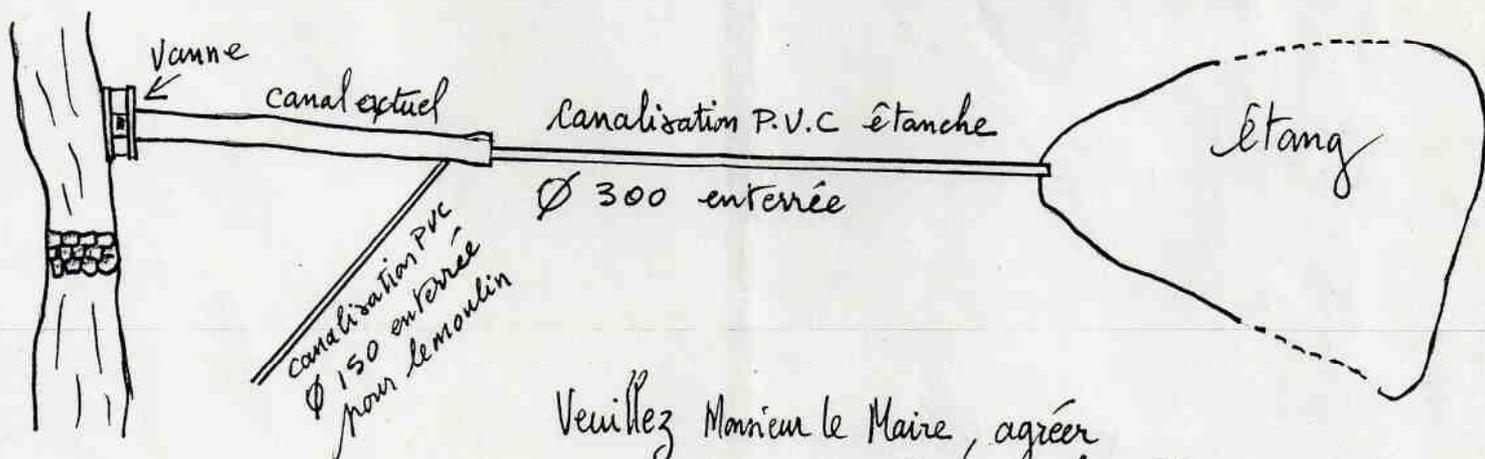
Monsieur le Maire

Comme prévu je vous donne mon point de vue sur la conduite à mener pour redonner vie au moulin du Heriolet et cela je pense dans le contexte le moins onéreux et qui exploitera au mieux le site qui a beaucoup souffert par des travaux destinés à une autre exploitation.

Durant la période sèche de l'année et c'est celle qui nous intéresse, le petit ruisseau ne doit guère couler beaucoup, aussi il faut pouvoir se servir de l'étang pour retenir l'eau nécessaire pour entraîner la roue du moulin lorsque nous aurons besoin.

Une grande partie du canal d'amont est détruite, je pense qu'une jonction avec l'étang en tube P.V.C  $\phi$  300 enterrée est la meilleure solution elle servira à remplir et à vider ce réservoir pour utiliser le moulin. La prise d'eau pour la roue pourra peut être se faire à partir du canal.

1. En premier temps il faut effectuer, sur place des points de niveaux pour calculer la pente à donner à cette canalisation et le nouvel aspect de cet étang.
2. Pour le génie civil il faudra dresser une chaussée en pierres sèches dans le lit du ruisseau 2 mètres plus bas que l'entrée du canal d'amont celui-ci sera barré par une vanne pour mettre en eau ou assécher ce bief.



Veuillez Monsieur le Maire, agréer  
mes sincères amitiés.

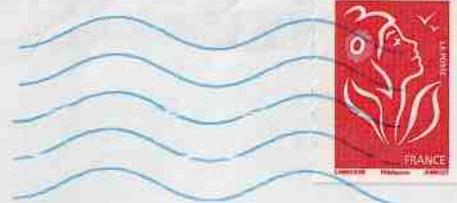


*Moulin de Kériolet  
BEUZEC-CAP-SIZUN*

*(Photo prise avant la  
Restauration)*



Mairie de BEUZEC-CAP-SIZUN  
6, place de la marie  
29790 BEUZEC-CAP-SIZUN



M. FLECHER Yves  
Moulin de Lescoat  
29340 RIEC SUR BELON

M<sup>3</sup> SERGENT

Mairie de BEUZEC-CAP-SIZUN  
29790. BEUZEC-CAP-SIZUN

Tel. 90.70.40.79 a la mairie  
Tel.

le BRUN Jean Yves  
Coat Pin - Beuzec Cap Sizun  
Tel 298.70.5418

*Monsieur le Maire de Beuzec-Cap-Sizun,  
Monsieur le Délégué de rivages Bretagne du Conservatoire du littoral,  
Monsieur le Président de l'association « Cap sur les Moulins »*

*sont heureux de vous inviter à l'inauguration du Moulin de Kériolet en Beuzec-Cap-Sizun qui  
aura lieu le samedi 14 juin 2008 à 10h30.*

*Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos  
salutations distinguées.*



Beuzec-Cap-Sizun



**Conservatoire  
du littoral**

**RIEC-SUR-BÉLON**

## Patrimoine : la commune comptait douze moulins à eau



« Le moulin Lescoat était alimenté par l'eau du Bélon qui venait du moulin de Saint-Ouarneau », raconte Youn Flécher, rencontré le mardi 13 avril.

● Le dur mais noble métier de meunier s'est exercé, au fil des siècles, à Riec-sur-Bélon, où l'on a recensé l'existence de douze moulins, tous implantés sur trois cours d'eau (le Bélon, le Douardu et le ruisseau Saint-Jean). Le moulin Lescoat, daté du XIV<sup>e</sup> siècle, fut le dernier en activité. La fabrication de mouture pour le bétail (céréales alimentaires), a pris fin en 1976.

### **Deux moulins au village de Poulfanc**

Le village de Poulfanc possédait deux moulins : celui d'en haut, situé près de l'étang, et celui d'en bas, le moulin Édouard, au demeurant imposant, avec ses trois roues (trois étages). « La chute d'eau, en provenance du Douardu, par le haut de la colline, était, à l'époque, impressionnante (12 m de hauteur). Ce bâtiment a été construit par Edouard Quémar, à partir de 1842. L'exploitation a été

poursuivie jusqu'au départ à la retraite de Louis Quémar, dernier minotier. La bâtisse fut, par la suite, transformée en maison d'habitation », détaille Jean-Paul Piriou, passionné d'histoire locale et auteur de nombreuses brochures afférentes au patrimoine riécois. Les autres moulins recensés dans la commune : le moulin Saint-Jean Pont-Men (deux roues à augets et trois paires de meules. Fin d'activité en 1972) ; moulins du site de Trédiec : Kerverch et Trédiec (ce dernier enrichi d'une pêcherie dans l'étang : truites, saumons, anguilles. Fin d'activité en 1968) ; moulin Bazouin (sur le ruisseau Saint-Jean) ; moulin Saint-Ouarneau (fin d'activité en 1968) ; moulin Nézet (en aval du moulin Lescoat) ; moulin Hélou (avant 1789, il dépendait du manoir de Kerdudal ; fin d'activité vers 1875) ; moulin Pennarun (sur le Douardu) ; moulin Hautbois (sur l'Aven).